

**REPUBLIQUE ALGERERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES POLITIQUES**

**Département** : Sociologie Politique et Relations Internationales  
**Spécialité** : Affaires Economiques et Internationales.

Thème :

***La conduite de la politique économique  
en Algérie***

**MEMOIRE**

**En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences politiques**

**Réalisé par** : BENANI Lemya

**Encadré par** : GOUMIRI Mourad

**Membres du jury :**

FERCHOULI A Fatimaezahra	<b>Présidente du jury</b>
GOUMIRI Mourad	<b>Rapporteur</b>
FOUDILI Abdelhalim	<b>Examineur</b>

**Année universitaire : 2013-2014**

# *Dédicaces*

*A ma mère*

*A ma fille Norsine*

*A mon mari Walid*

*A tous ceux que j'aime*

## *Remerciements*

*Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur, Mr GOUMIRI Mourad, pour son encouragement et ses précieux conseils.*

*Je remercie profondément les membres du jury qui m'ont fait l'honneur de participer de à cette soutenance.*

*Je remercie tous les professeurs, cadres et employés de l'école nationale supérieure des sciences politiques .*

*Je ne sais comment exprimer ma gratitude à deux personnes pour leur soutien infini, ma mère et mon mari.*

*Je tiens également à remercier tous ceux qui m'ont aidée à la réalisation de ce travail.*

## LISTE DES ACRONYMES

<b>ANEM</b> : Agence Nationale de l'Emploi
<b>ANSEJ</b> : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
<b>BTPH</b> : Bâtiments, Travaux Publics et Hydrauliques
<b>CENEAP</b> : Centre d'Etude et d'Analyse pour la Population et le Développement
<b>CNAC</b> : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
<b>CNES</b> : Conseil National Economique et Social
<b>CNUCED</b> : Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
<b>CPE</b> : contrats de pré-emploi
<b>DGPP</b> : Direction Générale des Politiques et Prospective
<b>EPE</b> : Entreprise Publique Economique
<b>ESIL</b> : emplois salariés d'initiatives locales
<b>FMI</b> : Fond Monétaire International
<b>FRR</b> : Fond de Régulation des Recettes
<b>J O</b> : journal officiel
<b>MAEP</b> : Mécanisme Africain d' Evaluation par les Paires
<b>MENA</b> : Moyen Orient et Nord Africain
<b>OCDE</b> : Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>ONS</b> : Office National des Statistiques
<b>OMC</b> : Organisation Mondiale du Commerce
<b>OPU</b> : Office des Publications Universitaires
<b>P</b> : page
<b>PAS</b> : Plan d'Ajustement Structurel
<b>PED</b> : pays en voie de développement
<b>PIB</b> : Produit Intérieur Brut
<b>PME</b> : Petite et Moyenne Entreprise
<b>RASJEP</b> : Revue algérienne des sciences juridiques ,économiques et politiques
<b>TUPHIMO</b> : Les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre

# PLAN

## INTRODUCTION

### Chapitre 1 : Les fondements théoriques de la politique économique

**Section 1 :** L'interventionnisme de l'Etat .

**Sous section 1 :** Le rôle de l'Etat de l'imperium .

**Sous section 2 :** La justification de son intervention .

**Section 2 :** La mise en œuvre de l'intervention de l'Etat.

**Sous section 1 :** Définition et objectifs de la politique économique.

**Sous section 2 :** Les instruments de la politique économique.

### Chapitre 2 : Les mutations dans la conduite de la politique économique

**Section 1 :** La transition inachevée vers l'économie de marché.

**Sous section 1 :** Les réformes de 1988- 1994 et leur interruption.

**Sous section 2 :** Le plan d'ajustement structurel et ses impacts.

**Section 2 :** Le retour de l'interventionnisme étatique.

**Sous section 1 :** Une politique économique axée sur les dépenses publiques.

**Sous section 2 :** Le retour des mesures protectionnistes.

### Chapitre 3 : Evaluation et perspectives de la politique économique en Algérie.

**Section 1 :** Evaluation de la conduite de la politique économique en relation avec ses objectifs.

**Sous section 1 :** L'objectif de la lutte contre le chômage.

**Sous section 2 :** L'objectif de la croissance Forte.

**Sous section 3 :** L'objectif de la réduction de l'inflation.

**Sous section 4 :** L'objectif de l'équilibre extérieur.

**Section 2 :** Perspectives de la politique économique.

**Sous section 1 :** Vers une nouvelle vision de la politique économique

**Sous section 2 :** Une gouvernance économique maîtrisée.

## CONCLUSION

## **INTRODUCTION**

En juin 1962, le Conseil National de la Révolution Algérienne réuni à Tripoli, trace les grandes lignes d'action pour l'édification d'une « République Démocratique et Populaire ». Celui-ci dresse un projet de développement économique et social, en s'appuyant sur le modèle de type socialiste autogestionnaire. La Charte d'Alger prévoit, en 1964, une politique nationale de développement fondée sur le renforcement du secteur public, ainsi que sur le financement interne des investissements.

En essayant de mettre en œuvre une stratégie cohérente de développement, l'Algérie a opté pour un système de planification centralisé en considérant les « industries industrialisantes » (sidérurgie, métallurgie, mines, pétrochimie...) comme moteur de développement qui impulse l'industrialisation du pays. L'objectif était l'édification d'un système productif national intégré et autocentré.

La politique économique mise en œuvre durant cette période, a été élaborée sur la base de plans pluriannuels d'investissements centralisés, financés sur fonds publics. Cette politique se fondait sur une allocation administrative des ressources financières provenant des hydrocarbures et sur un système centralisé des prix. Cependant ce système de planification centralisé a connu ses limites à fin des années 1970.

Pour remédier aux dysfonctionnements constatés dans la conduite de la stratégie de développement adoptée antérieurement, la décennie 1980 s'est ouverte sur un projet de réformes économiques avec pour l'objectif de la redynamisation du processus de développement entamé dans les années 1970. Le rééquilibrage du système économique en faveur des secteurs retardataires (agriculture, infrastructures, manufactures...) par les restructurations financières et organiques des entreprises publiques, étaient présentés comme la solution adéquate.

Cependant, en 1986, la chute brutale du prix du pétrole, doublée de celle du dollar, vont paralyser toute l'économie et l'asphyxier par des mesures d'austérité, sur les importations. Les importations, en effet, sont vitales tant pour le secteur industriel (intrants, biens d'équipement) que pour assurer l'approvisionnement en biens de consommation (produits alimentaires, médicaments). Sous la menace d'une explosion sociale, le pays s'endette à des conditions usuraires, pour maintenir un niveau minimum d'importations.

L'insatisfaction des besoins sociaux les plus élémentaires va faire régner des tensions sociales de plus en plus exacerbées jusqu'à l'explosion d'octobre 1988, qui plonge le pays dans un chaos. En réponse, une modification constitutionnelle va mettre fin au système du parti

unique et à l'économie planifiée, bureaucratique et centralisée au profit des administrés, par une ouverture économique vers l'économie de marché. Par conséquent, la politique économique menée par les pouvoirs publics durant le début des années 1990 vise à faire basculer l'économie algérienne vers l'économie de marché et le passage progressif d'un système administré centralement vers un mode de développement plus flexible.

Cette phase de transition s'est accompagnée par l'application d'un programme d'ajustement structurel conclu avec le couple FMI/BIRD, et mis en œuvre à partir de l'année 1994 afin de rétablir les équilibres macroéconomiques internes et externes. Cependant, l'économie algérienne va changer d'orientation et entrer dans une nouvelle logique à partir des années 2000. L'augmentation des prix de pétrole et l'aisance financière relative dont elle va jouir, vont favoriser le retour à une politique interventionniste de l'Etat via la dépense publique. De nouveaux plans de développement sont mis en œuvre, à l'instar de ceux qui ont caractérisé l'économie socialiste des années 1970.

La politique économique mise en œuvre à partir de 1989 et jusqu'à l'heure actuelle, présente un caractère contradictoire, voire paradoxal et ce, compte tenu d'une visibilité quasiment nulle des objectifs fixés ainsi que de l'incohérence des moyens et instruments utilisés.

Ce sujet présente un intérêt double. D'abord sur le plan théorique, la politique économique menée en Algérie pose la question du modèle économique retenu. Notamment avec le retour de l'interventionnisme étatique, ces dernières années, après une longue période de réformes libérales qui tentaient de confiner l'état dans son rôle régalien. Sur le plan pratique, la mise en œuvre de la politique économique suppose la mise en place de différents instruments structurels, conjoncturels et institutionnels, qui devrait introduire la rentabilité et l'efficacité économique du secteur publique.

L'objectif de notre travail consiste donc à analyser la politique économique algérienne dans son ensemble afin de démontrer pourquoi la politique économique menée en Algérie, n'a pas pu atteindre ses objectifs de construction d'une économie dynamique capable d'introduire le développement, malgré les atouts majeurs dont elle dispose.

La problématique se résume à l'analyse de la question de la conduite de la politique économique adoptée en Algérie depuis 1989 à 2012, sous les deux angles de la cohérence et efficacité. Dans ce contexte, notre problématique s'articule autour de la politique économique poursuivie en Algérie depuis l'engagement d'un processus de réformes libérales, en évaluant son efficacité.

Nos questionnements sont relatifs à la manière dont s'est opéré le passage de l'économie dirigée vers l'économie de marché, d'une part et d'autre, est-ce que les instruments principalement monétaires, budgétaire et fiscaux de cette politique économique se sont révélés efficaces pour notre économie ? L'actuel retour à l'interventionnisme et la mise en œuvre de programmes pluriannuels, ont-ils donné les impulsions escomptées pour faire décoller notre économie et quel bilan peut-t-on dresser ?

Nous avançons provisoirement l'hypothèse, selon laquelle, la politique économique conduite par l'Algérie depuis l'engagement des réformes libérales est incohérente et manque de pertinence.

La méthodologie utilisée consiste à vérifier notre hypothèse conformément aux données exploitées dans ce travail, optant pour différentes méthodes à savoir : la méthode historique et descriptive pour décrire l'évolution et les phases phares de l'économie algérienne, ensuite la méthode analytique et la méthode déductive pour analyser les données, en utilisant comme outils de recherche, les statistiques, les différents rapports et documents produits sur l'économie algérienne et l'analyse des textes législatifs et réglementaires.

Cette recherche tend à mettre en lumière et à apporter une réponse à la problématique annoncée. Elle est organisée en trois (03) chapitres. Nous tentons dans un premier chapitre d'explicitier les fondements théoriques et les justifications de l'intervention de l'Etat. Dans le deuxième chapitre, nous essayons de décrire comment la politique économique a été menée par l'Algérie, depuis la tentative d'ouverture économique prévue par la constitution de 1989. Dans le troisième chapitre, nous dressons un bilan de la politique économique, en termes de réalisations et d'objectifs, tout en tentant d'ébaucher les perspectives plausibles, de cette économie.

## **Chapitre 1 : Les fondements théoriques de la politique économique**

La question des fondements de la politique économique a fait l'objet d'abondante littérature économique. En effet tous les manuels d'économie politique y font référence et ce, par rapport à l'importance qu'accordent les économistes à la problématique de la relation Etat /marché. Cette relation a toujours affiché à travers la pensée économique un caractère dialectique, voire conflictuel.

Dans ce premier chapitre seront abordés les aspects théoriques inhérents à la politique économique, il sera question d'analyser dans un premier temps l'intervention de l'Etat dans l'économie (**section 1**), en étudiant la nature de son rôle à la lumière de la théorie économique et les justifications qui orientent une telle intervention.

Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la mise en œuvre de cette intervention à travers la politique économique, à partir de sa définition, ses objectifs et de ses instruments (**section 2**).

L'objectif de ce chapitre est donc de cerner la notion de politique économique via l'étude de l'évolution du rôle économique de l'Etat et ses transformations. Une étude de la doctrine dans ce contexte s'impose d'emblée. Ainsi sera abordé l'apport de la théorie économique en la matière.

## **Section 1 : L'interventionnisme de l'Etat.**

La doctrine libérale classique écarte toute intervention de l'Etat dans l'économie, vu le caractère d'équilibre spontané que revêt le marché, ce qui conduit à une conception restrictive du rôle de l'Etat dans l'économie (sous section 1). Néanmoins les évolutions historiques qu'a connu le monde contemporain ont démenti cette vision.

L'intervention étatique peut être justifiée par les fonctions de l'Etat (sous section 2), qui voit son rôle se transformer d'un acteur économique à un régulateur et un garant de stabilité économique. Cette transformation du rôle de l'Etat agit inévitablement sur le choix et la mise en œuvre de sa politique économique.

### **Sous section 1 : Le rôle de l'Etat de l'imperium.**

Au départ absent de la sphère économique, l'Etat va occuper au cœur du 20<sup>ème</sup> siècle une part croissante dans les questions d'ordre économique et social. Ses missions et ses moyens d'action se développent considérablement après la seconde guerre mondiale<sup>1</sup> :

En fait l'évolution de l'économie capitaliste coïncidée avec une importante évolution du rôle de l'Etat qui se différencie en trois grandes étapes<sup>2</sup> : Le libéralisme économique du 19<sup>ème</sup> siècle où le rôle de l'Etat est limité à ses fonctions régaliennes vu le caractère de l'auto équilibre qu'accorde la théorie classique au marché.

Néanmoins le 20<sup>ème</sup> siècle a vu la montée de l'intervention économique qui a été érigé en système théoriques par J.M KEYNES qui a remis en cause - dans un contexte de la crise économique de 1929 - la théorie libérale de la réalisation automatique d'un équilibre de plein emploi des facteurs de production, et leur corollaire le principe de non intervention de l'Etat. Les années 1980 ont vu l'émergence d'une nouvelle forme de l'Etat marquée essentiellement par son désengagement de la sphère économique et l'avènement ainsi de l'Etat régulateur.

Nous marquons donc trois conceptions du rôle de l'Etat, à savoir une conception libérale, une conception interventionniste et une conception moderne.

---

<sup>1</sup> P.VANHOVE et C.VIPREY : Economie générale, Dunod, Paris, 1997, p 83.

<sup>2</sup> N.BOUZIDI : Le rôle de l'Etat dans l'économie, Revue IDARA, n° 02,1995, p 45.

### *1. La conception libérale du rôle de l'Etat : L'Etat Gendarme*

La doctrine économique de l'Etat gendarme est fondée sur l'apport de l'école classique, notamment le théoricien anglais A. Smith et D. RICARDO fondateurs de l'économie libérale avec le marché comme outil et espace de régulation<sup>3</sup>.

Dés le 18<sup>ème</sup> siècle, les physiocrates ont développé une théorie du « laisser-faire », théorie selon laquelle l'Etat ne doit pas venir perturber les règles du marché. Cette conception du rôle de l'Etat prend sa source dans la philosophie de Descartes exprimant l'idée que tout objet de la nature est comparable à une machine dont il s'agit de comprendre les règles de fonctionnement et par conséquent il existe une machine économique que l'économiste se charge de décrire et l'Etat ne doit pas intervenir sous peine de perturber le fonctionnement naturel de cette machine.

Cette vision sera ensuite reprise par les classiques, selon lesquels seuls les mécanismes du marché parviennent à garantir un équilibre économique stable et par conséquent, l'Etat doit s'abstenir d'intervenir dans la sphère économique. Cette théorie engendre une conception minimal du rôle de l'Etat ou encore un Etat dit gendarme dont la seule mission est de fixer les règles de jeu économique sans intervenir directement dans ce domaine<sup>4</sup>. Ainsi, les fonctions de l'Etat se limitent à :

- Ses fonctions régaliennes traditionnelles (la sécurité, la justice, les infrastructures, ..) ;
- Une fonction de réglementation qui sert à garantir le cadre juridique du libéralisme et la préservation de la concurrence ;
- La prise en charge directe des seuls domaines particuliers où le libre jeu des mécanismes du marché produit des résultats inefficaces.

Les néoclassiques, pour leur part, s'inscrivent dans la lignée des auteurs classiques dans la mesure où ils apparaissent comme des défenseurs du libéralisme économique. En effet, la pensée néoclassique est fondamentalement une défense de l'économie de marché<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup>A.LARBI : Commerce, régulation et nature de l'Etat ; vers un Etat tendanciellement régulateur en Algérie, communication, ministère du commerce, 2011, p 04.

<sup>4</sup>N.BOUZIDI :op cit, p 48.

<sup>5</sup>J-P.BASSINO, J-Y.LEROU et P.MICHELENA : Les politiques économiques, Foucher, paris, 1999, p 69.

La conception de la négation du rôle de l'Etat dans l'économie fondée par la pensée libérale a été remise en cause sous l'effet de la crise économique de 1929. Ainsi, sous l'influence, particulièrement, de la théorie keynésienne un nouveau modèle du rôle de l'Etat a émergé.

## **2. La conception interventionniste : L'Etat Providence**

Au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle les fonctions économiques et sociales de l'Etat se développent. Elles prennent une importance plus grande durant encore après la seconde guerre mondiale avec l'apparition de l'Etat providence *welfare state*. Durant cette période l'Etat est considéré comme un agent économique très spécifique, dont l'intervention est légitime dans l'exercice de trois fonctions ; la production, la redistribution, la stabilisation ou régulation de l'activité économique<sup>6</sup>.

Ce recul du libéralisme pur au profit d'un Etat interventionniste est un phénomène qui ne fera que s'accroître au long du siècle à la faveur des guerres et crises économiques<sup>7</sup>. L'expression trouve son sens dans la prise en charge par l'Etat des risques sociaux tel que la maladie, la vieillesse et le chômage. Elle est utilisée aujourd'hui pour désigner au sens large les interventions économiques et sociales de l'Etat<sup>8</sup>.

L'Etat providence a longtemps été protecteur, qu'il s'agisse de la défense des entreprises nationales ou encore des libertés dont le droit de propriété ; puis l'Etat devint, sous la pression du capitalisme, un véritable producteur de sécurité, évoquée en terme économique d'abord puis sociaux ensuite<sup>9</sup>.

Si les libéraux ne reconnaissent à l'Etat aucun rôle économique, la théorie keynésienne a montré la défaillance de telle conception notamment après la deuxième guerre mondiale où l'Etat intervient dans les pays industrialisés par la mise en place de politique économique qui,

---

<sup>6</sup> N.SADI : Privatisation des entreprises publiques en Algérie : Objectifs, modalités et enjeux, OPU, Alger, 2005 , p 37.

<sup>7</sup> L.ABELHALIM : Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb, les éditions internationales, Alger, 1998, p 46.

<sup>8</sup> P.VANHOVE et C.VIPREY : op cit, p 83.

<sup>9</sup> F.INGELAERE : Droit public économique, ellipses, Paris, 2005, p 34.

va dans certain pays plus loin et touche aux aspects d'aménagement du territoire, la planification et les nationalisations.

En effet, la conception keynésienne repose sur une intervention étatique qui marque la naissance de la notion de politique économique, en ce sens que l'Etat peut agir sur la structure de l'offre et de la demande pour stimuler la croissance et lutter contre le chômage. Cette conception interventionniste a pour instruments trois politiques : L'une budgétaire et qui consiste à financer des investissements afin de créer de l'emploi, la deuxième serait d'ordre monétaire et qui permet à l'Etat à travers le taux d'intérêt et la masse monétaire d'impulser l'investissement et créer donc de l'emploi et de la consommation. Et enfin une politique fiscale qui servira à financer une politique de redistribution des revenus en faveur des catégories les plus démunies.

Les années 1970 ont montré les limites d'un tel modèle du rôle de l'Etat dans l'économie notamment avec les politiques de déréglementation et de privatisation menées en Grande Bretagne par Mme Thatcher.

### ***3. La conception moderne : L'Etat Régulateur***

Devant l'échec du modèle de l'Etat providence quant à la réalisation de l'optimum sociétal, une doctrine économique médiane se profile depuis peu entre ces dernières visions. Elle est alimentée notamment par des apports keynésiens revisités et par d'autres, relevant de l'école dite de l'asymétrie, il s'agit de la doctrine socio économique de la régulation qui fonde l'Etat régulateur. Cette doctrine prône une synthèse harmonieuse et synergétique entre l'Etat et le marché<sup>10</sup>.

Un mouvement de déréglementation gagnera ainsi à partir des années 1980 l'ensemble des pays libéraux, parallèlement des politiques de déréglementation seront engagées par les pays en transition afin de sortir de l'économie administrée.

---

<sup>10</sup>A.LARBI :op cit, p 05.

Selon J.CHEVALIER<sup>11</sup>, la régulation implique une conception nouvelle du rôle de l'Etat dans l'économie. Parler de la fonction régulatrice de l'Etat présuppose que le système économique ne peut atteindre à lui seul l'équilibre, qu'il a besoin de la médiation de l'Etat pour y parvenir. Cette vision démarque le discours néolibéral qui oppose à la régulation étatique celle qui résulte de la logique du marché.

Pour cet auteur, la régulation signifie que l'Etat reste présent dans l'économie, mais de manière différente : Son rôle consiste à superviser le jeu économique ; en établissant certaines règles et en intervenant de manière permanente pour amortir les tensions, régler les conflits, assurer le maintien de l'équilibre<sup>12</sup>. Cette conception de l'Etat comme régulateur du jeu économique implique selon le même auteur une double rupture avec la logique de l'Etat providence. D'une part, l'Etat régulateur ne serait être un Etat producteur des biens et services et d'autre part, l'Etat régulateur ne serait être un Etat dirigiste.

L'Etat « régulateur » a la charge de corriger les insuffisances du marché. Il ne doit pas perturber la concurrence, il doit plutôt favoriser les mécanismes concurrentiels et lutter contre toute forme de monopole, qu'il soit de type public ou privé<sup>13</sup>. En outre L'Etat « régulateur » détermine sa stratégie pour éviter le gaspillage des ressources. En effet, la raréfaction des ressources financières le conduit à éclaircir sa responsabilité envers le secteur public sans toutefois violer les règles de la rationalité économique. En tant que puissance publique, on demande à l'Etat de gérer les ressources rares au profit de toute la collectivité.

### **Sous section 2 : La justification de son intervention**

L'intervention de l'Etat dans l'économie peut être justifiée au regard de ses missions. Ainsi R. MUSGRAVE a pu définir en 1959 trois fonctions de l'Etat<sup>14</sup> qui donne légitimité à son intervention, il s'agit notamment de la fonction d'allocation des ressources, de la fonction de redistribution des richesses et revenus et celle de stabilisation de la conjoncture.

---

<sup>11</sup> J.CHEVALIER : L'Etat post moderne, LGDJ, Paris, 2003, p 59.

<sup>12</sup> J.CHEVALIER : L'Etat régulateur, Revue française d'administration publique, n°111,2004, p 478.

<sup>13</sup> A.MEBTOUL : L'Algérie face aux défis de mondialisation, tome 2, Réformes économiques et privatisation, OPU, Alger, 2002, p 25.

<sup>14</sup> Theodor Lowi a lui aussi classé les fonctions de l'Etat en trois. Il s'agit de la fonction de régulation, la fonction de production et la fonction de redistribution.

La légitimité d'une intervention de l'Etat sur le fonctionnement des marchés, donc de la politique économique, est fondée, dans la théorie économique, sur deux bases considérées comme entièrement différentes et surtout indépendantes : les imperfections de marché et la correction d'inégalités de dotation des facteurs<sup>15</sup>.

### ***1. La fonction d'allocation des ressources***

Les interventions publiques visent à affecter la quantité ou la qualité des facteurs de production disponibles dans l'économie ou à modifier leur répartition sectorielle ou régionale et, d'une manière générale, des politiques visant à fournir les biens publics : investissement et recherche et développement, éducation, protection de l'environnement.

Dans ce cadre, la politique budgétaire doit assurer les ajustements nécessaires dans l'affectation des ressources découlant du fonctionnement du marché. Elle doit en particulier pallier les insuffisances du marché incapable de fournir en quantité suffisante les biens publics.

### ***2. La fonction de redistribution des richesses et revenus***

La redistribution est une manière de se substituer aux défaillances du marché .Elle désigne tout ce qui est généralement associé à l'Etat providence (services de santé, politique de l'emploi et aides financières aux familles à faible revenu).les pouvoirs publics essayent à travers cette fonction qui peut être qualifiée de sociale d'atteindre une répartition équitable du revenu qui reflète les valeurs prédominantes d'une société donnée et que le jeu spontané du marché est incapable d'atteindre.

La fonction de redistribution permet donc à l'Etat d'intervenir à travers de outils fiscaux et de dépenses publiques afin de garantir une justice sociale en réduisant certaines inégalités et en courant au bien être des classes les plus défavorisées<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> P- N.GIRAUD : La politique économique à l'époque de globalisation, notas economicas, n°12, 1999, p 07.

<sup>16</sup> J-P.BASSINO ,J-Y.LEROU et P.MICHELENA :op cit, p 68.

### *3. La fonction de stabilisation de la conjoncture*

Sur le plan macro économique, l'Etat a une fonction de régulation du marché et de tout le système économiques. Il peut intervenir sur des variables tel que la consommation, et l'emploi au moyen de la politique budgétaire afin d'assurer les équilibres nécessaires et atteindre le plein emploi et lutter contre l'inflation.

En effet, l'Etat stabilise et régule la conjoncture économique en relançant l'activité dans les périodes de récession et en menant des politiques restrictives en période d'inflation. Il s'agit du principe de régulation conjoncturelle, apparue dans les années 1960 au travers des politiques de « Stop and Go », qui s'appuie sur le rôle des stabilisateurs automatiques c'est-à-dire des agrégats comme les recettes fiscales et les dépenses publiques qui ont une action contra-cyclique automatique et permettent de stabiliser les fluctuations cycliques de l'activité économique<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> E.LEGRAND : Rôle économique de l'Etat, IUFM, Université de Rennes, p 01.

## **Section 2 : La mise en œuvre de l'intervention de l'Etat**

La mise en œuvre de l'intervention de l'Etat dans l'économie suppose le recours des pouvoirs publics à l'adoption des politiques économiques efficaces, afin de parvenir à réaliser les objectifs des fonctions dont il a la charge. La politique économique sera donc l'outil privilégié de l'intervention publique.

La politique économique, comme thématique de recherche a été largement abordée par la doctrine économique, ce qui explique l'importance que revêt cette notion qui reste le noyau dur de toute intervention des pouvoirs publics dans l'économie.

Ainsi, et afin de cerner cette notion, la (sous section 1) se veut un ancrage théorique réservé à l'étude de sa définition, telle que vue par les économistes ainsi qu'aux objectifs escomptés de sa mise en œuvre par les pouvoirs publics.

En outre, seront étudiés dans la (sous section 2) les outils et instruments sur lesquels cette mise en œuvre s'appuie, il s'agit notamment d'instruments d'ordre budgétaire et monétaire ou de la combinaison entre les deux.

### **Sous section 1 : Définition et objectifs de la politique économique**

Nombreux sont les ouvrages consacrés à la définition de cette notion, en effet, tous les manuels d'économie politique ou de macroéconomie y réservent une place importante, ce qui montre d'ailleurs, l'intérêt qu'a suscité une telle notion et les divergences d'opinions dans la pensée économique.

Pour un observateur extérieur, comme le relèvent A.BENASSY et B.COEURE dans leur ouvrage<sup>18</sup>, la politique économique est avant tout un champ de bataille entre avocats de l'offre et ceux de la demande, entre tenants des politiques structurelles et partisans des politiques contra-cycliques, entre chevaliers de la libéralisation et défenseur des services publics.

---

<sup>18</sup>A.BENASSY -QUERE, B .COEURE, P.JACQUET, J.PISANI-ERRY : Politique économique, Deboeck, Bruxelles, 2004, p 40.

### *1 .Définition de la politique économique*

La politique économique est généralement définie comme le domaine d'intervention des pouvoirs publics dans la régulation de l'économie marchande. Elle désigne l'ensemble des actions entreprises par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs économiques. Elle se traduit par la définition d'objectifs économiques et sociaux et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour les atteindre.

Suivant une définition présentée par GUERRIEN, la politique économique constitue « la branche des théories économiques qui traite des diverses façons dont l'Etat peut intervenir pour infléchir la conjoncture, notamment en ce qui concerne l'évolution de la production et du niveau des prix ». En d'autres termes, la politique économique est l'ensemble des décisions cohérentes prises par la puissance publique à même d'atteindre des objectifs afin d'orienter l'économie dans le sens souhaitable via des instruments interventionnistes de nature différente.

Définie en extension, la politique économique est l'ensemble des interventions d'un Etat sur le fonctionnement des marchés au sein du territoire sous sa souveraineté <sup>19</sup>. Cependant, Cette définition en extension est trop imprécise. Elle définit la politique économique comme les actes de l'ensemble des institutions, de nature étatique ou sous contrôle des Etats, qui encadrent, contrôlent, influencent le fonctionnement des marchés. Or on sait qu'aucun mécanisme de coordination marchande ne peut fonctionner sans institutions. Il convient donc de distinguer institutions économiques et gouvernements.

Aborder la question de la politique économique et les moyens d'action de l'Etat dans sa conduite signifie ,pour les économistes ,de différencier entre les politiques conjoncturelles qui consistent en un ensemble de mesures destinées à minimiser les fluctuations de l'activité économique et les politique structurelles qui visent à influencer durablement la structure et la base de l'économie.

Ainsi, l'intervention de l'Etat dans l'économie porterait sur des mesures qui s'inscrivent dans le court terme et vise à corriger les déséquilibre conjoncturels et sur des actions durables agissant sur la structure du marché et le comportement des agents économiques.

---

<sup>19</sup> P- N.GIRAUD : op cit,p06.

L'approche stratégique de la politique macroéconomique a ainsi profondément transformé la manière de l'envisager pratiquement : Une nouvelle perspective s'ouvre alors aux macroéconomistes, ils peuvent l'envisager comme résultant d'un contrat passé entre la société et les responsables de la politique macroéconomique<sup>20</sup>.

## ***2. Les objectifs de la politique économique :***

La politique économique a fondamentalement pour objectif, d'un point de vue statique, la réalisation du bien être social, d'un point de vue dynamique la maximisation de la croissance<sup>21</sup>. La croissance économique est donc, l'objectif ultime de la politique économique. Elle se définit comme l'augmentation soutenue, pendant une longue période, de la production d'un pays. Il s'agit d'une notion purement quantitative qui se distingue de l'expansion qui, elle, n'est qu'une augmentation conjoncturelle de la production<sup>22</sup>.

Selon les économistes, la politique économique vise à atteindre quatre objectifs principaux résumés dans les travaux de Nicolas Kaldor<sup>23</sup> en ce qu'il appelle le carré magique. Il s'agit d'une représentation graphique qui vise la question de la croissance, du plein emploi, de la stabilité des prix et de l'équilibre extérieur. (Annexe 01)

Selon Kaldor, les objectifs de la politique économique visent à traduire les fonctions de l'Etat (justice sociale, amélioration des conditions de vies et solidarité) et peuvent être résumés comme suit :

- La croissance économique mesurée par le taux de croissance du PIB ;
- le plein emploi mesuré par le taux de chômage ;
- La stabilité des prix mesurée par le taux d'inflation ;
- L'équilibre des échanges extérieurs à travers le solde de la balance des paiements

---

<sup>20</sup> O.HAIRAUT ( S /direction) :Analyse macro économique, la Découverte, Paris,2000, p444.

<sup>21</sup> J-P.BASSINO ,J-Y.LEROU et P.MICHELENA :op cit,p09.

<sup>22</sup> P.VANHOVE et C.VIPREY : op cit, p66.

<sup>23</sup> Nicolas KALDOR est un économiste britannique du 20<sup>ème</sup>. siècle ( 1908 – 1986 ).De tendance keynésienne, il énonce la loi de KALDOR – VERDOORN en 1966 qui établit une relation entre le taux de croissance de l'économie d'une nation et trois paramètres fondamentaux de celle-ci.

Le choix ou la préférence de tel ou tel objectif de politique économique dépend d'une époque à l'autre et de la conviction politique des gouvernants du fait qu'un désagrément présent est toujours ressenti de façon plus pénible qu'un désagrément éventuel. Ainsi, lorsque l'inflation s'accroît, la stabilité des prix tend à devenir le souci dominant des autorités de la politique économique. Au contraire, lors que le chômage gonfle de plus en plus, nombreux sont ceux qui réclament une politique davantage stimulante à la création de l'emploi, quitte à voir l'inflation se raviver. Donc un arbitrage entre ces derniers qui peuvent s'avérer plus ou moins contradictoires.

C'est ce qu'exprime J. TIMBERGEN en affirmant que « la politique économique consiste dans la manipulation délibérée d'un certain nombre de moyens mis en œuvre pour atteindre certaines fins »<sup>24</sup>. C'est ainsi qu'on distingue habituellement objectifs et finalités de la politique économique. Les finalités sont des motivations fondamentales et généralement qualitatives de la politique économique. Elles deviennent des objectifs lorsqu'elles sont représentées par « des grandeurs susceptibles d'une quantification absolue (c'est à dire cardinale) ou au moins d'une mesure ordinale »<sup>25</sup>.

S'agissant du premier objectif, en l'occurrence la croissance, elle se traduit pour les économistes, par une amélioration continue des techniques de production et par l'accumulation sans borne des moyens de production<sup>26</sup>.

En 1961, Nikolas Kaldor s'est appliqué à dégager, à partir de l'observation de la croissance économique dans les pays occidentaux, six constats : La production par tête croit de manière continue, le capital par tête est croissant, le taux de rendement du capital est constant, le ratio capital /production est constant, les parts du capital et du travail dans le revenu sont constantes, les pays ont des taux de croissances de la productivité du travail différente<sup>27</sup>.

Pour se réaliser, la croissance économique procède généralement de l'accumulation de trois facteurs qui sont le capital physique, le capital technologique et le capital humain. Elle se mesure en termes d'accroissement du produit national et est générée par un processus extensif c'est-à-dire par l'accroissement du volume des facteurs de production utilisés ou par processus

---

<sup>24</sup> J. TINBERGEN : Techniques modernes de la politique économique, Dunod, Paris, 1966. P61

<sup>25</sup> C. DE BOISSIEU : Principes de politique économique, Economica, Paris 1980. P35

<sup>26</sup> O.HAIRAUT (s /direction): op cit, p 157.

<sup>27</sup> ibid, p 378.

intensif, c'est-à-dire par l'accroissement de la productivité grâce au progrès technique, avec un même volume d'inputs.

L'objectif poursuivi dans le cadre de la politique économique est d'augmenter, de façon continue, le produit national ou le revenu atonal. On croit, en effet, que la croissance du produit engendre l'amélioration du bien-être national.

En ce qui concerne le chômage ; d'après la définition du Bureau International du Travail BIT, le chômage est constitué des personnes qui satisfont aux trois conditions suivantes : être sans travail, être à la recherche d'un travail et être disponible pour travailler.

Pour la théorie keynésienne, le chômage résulte d'une insuffisance de débouchés, due à des retards d'ajustement des prix et des salaires nominaux. Quant à la théorie classique fondée sur le modèle de la concurrence parfaite, dans lequel l'offre égalise la demande sur tous les marchés, grâce à la parfaite flexibilité des prix, la persistance du chômage ne peut provenir que d'une rigidité des salaires à la baisse<sup>28</sup>.

La politique économique doit donc, dans une telle situation, consister à stimuler la demande des biens et services par l'augmentation des dépenses publiques, l'abaissement des impôts ou la diminution du taux d'intérêt. Il s'agit concrètement dans le cadre de cette politique, de l'abaissement moyen du niveau de chômage et l'élimination de toute aggravation cyclique de ce niveau par des mesures favorisant la création d'emploi et le retour à l'emploi.

Pour ce qui est de l'inflation, elle est définie selon P.SAMUELSON comme une période de hausse générale des prix des marchandises et des facteurs de production quant à la déflation, c'est une période caractérisée par le fléchissement de la plupart des prix et des coûts<sup>29</sup>. Cette hausse du niveau général des prix exclut les hausses localisées et passagères et suppose que l'augmentation des prix se transmette à toute l'économie et se reproduise à la période suivante<sup>30</sup>.

Cependant, de nombreux économistes monétaristes préfèrent définir l'inflation comme une augmentation soutenue ou prolongée du niveau général des prix. Pour eux, une augmentation brusque des prix due à une rupture brutale des approvisionnements (choc

---

<sup>28</sup> O.HAIRAUT ( s /dir) :op cit, p 88.

<sup>29</sup> P.SAMUELSON : L'économie, Armand Colin, nouvelle édition, Paris, 1982, p 375.

<sup>30</sup> P.VANHOVE et C.VIPREY :op cit, p 63.

pétrolier, diminution de l'offre des biens alimentaires,...) n'est pas nécessairement génératrice de l'inflation.

A la différence des autres objectifs que nous venons de passer en revue, l'équilibre de la balance des paiements n'a jamais constitué en soi un objectif de la politique économique. Sa prise en compte par les autorités politiques se justifie par ses effets supposés favorables sur la croissance, l'emploi ou la stabilité des prix. Il est donc par ce fait, considéré comme un objectif secondaire de la politique économique.

Par définition, la balance générale des paiements est un relevé de toutes les transactions économiques, réelles et financières, d'un pays avec le reste du monde durant une période donnée (un an ou un semestre), c'est-à-dire des biens et services que les résidents ont fournis ou qu'ils ont reçus aux non résidents, ainsi que des modifications de leurs créances ou dettes à l'égard du reste du monde.

## **Sous section 2 : Les instruments de la politique économique**

La politique économique touche à la fonction d'allocation, de stabilisation ou de redistribution. Celle-ci vise, dans le cadre d'institutions économiques et sociales données, à atteindre un ensemble d'objectifs en jouant sur une série d'instruments.

Suivant cette définition fonctionnelle, la politique économique repose sur des instruments qui peuvent appartenir à la panoplie des outils macroéconomique (fixation du taux d'intérêt, choix du niveau de dépense publique) ou relever d'une approche microéconomique (fiscalité, prestations sociales, politique de la concurrence,...)<sup>31</sup>.

La politique économique résulte d'un jeu entre plusieurs acteurs économiques et institutionnels et, elle ne peut se penser hors des responsabilités imputées à ceux qui en ont la charge<sup>32</sup>. L'adoption d'une politique économique correspond au choix d'instruments et

---

<sup>31</sup> A.BENASSY QUERE, B .COEURE,P. JACQUET, J.PISANI FERRY :op cit,p55.

<sup>32</sup> O.HAIRAUT ( s /direction) :op cit, p444.

objectifs. Cela suppose au préalable, une connaissance de l'environnement économique et une mesure des variables que l'on décide d'utiliser.

L'utilisation des grandeurs budgétaires et monétaire constitue le champ traditionnel des instruments de la politique économique, cependant d'autres instruments sont utilisés pour mieux maîtriser et orienter l'activité économique. Il s'agit de :

### ***1 .Les politiques budgétaire et fiscale :***

La politique budgétaire constitue avec la politique monétaire, l'un des leviers principaux de la politique économique .Elle consiste à utiliser certain instrument de nature budgétaire en l'occurrence, les dépenses publiques pour influencer la conjoncture économique.

Elle vise à stimuler la demande effective, à travers les dépenses publiques en distribuant des revenus supplémentaires, d'où une hausse de la consommation et en conséquence de la production et de l'emploi. La politique budgétaire contracyclique a longtemps été l'instrument privilégié des politiques économiques, elle permet d'accélérer la croissance en utilisant les dépenses publiques, les recettes fiscales et le déficit budgétaire, ce qui conduit sous l'hypothèse de prix fixes, à un accroissement de la production et de l'emploi.

P.SAMUELSON indique « qu'une politique budgétaire positive est le processus consistant à manipuler les impôts et les dépenses publiques, elle vise deux objectifs : amortir les oscillations du cycle économique et favoriser le maintien du progrès économique, assurant un degré d'emploi élevé, affranchi de toutes excessive d'inflation ou de déflation dues à la demande<sup>33</sup> ».

Dans sa *théorie générale de l'emploi, de l'intérêt de la monnaie*, John Maynard Keynes énonce une idée qui va à l'encontre des analyses classiques et néoclassiques : Pour atteindre le plein emploi, le gouvernement à travers des dépenses publiques notamment, doit être disposé d'intervenir dans le libre jeu de l'économie. Une augmentation des dépenses publiques a un effet positif sur le niveau de l'activité économique<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> P.SAMUELSON : op cit, p 495.

<sup>34</sup>J-P.BASSINO ,J-Y.LEROU et P.MICHELENA : op cit, p 72.

Selon KEYNES, la politique budgétaire a donc un rôle à jouer en tant qu'instrument contra cyclique ; elle se doit d'agir dans le sens de la recherche de plein emploi dès lors que le fonctionnement du marché conduit inévitablement à des fortes récessions économiques.

En pratique, la politique budgétaire peut être mise en œuvre à travers des règles budgétaires qui peuvent prendre plusieurs formes : plafonds de la dette publique ; engagement portant sur le déficit budgétaire, financier ou primaire ; objectifs des dépenses ; règles d'affectation des excédants de recettes ; règles pour la préparation budgétaire<sup>35</sup>.

Faisant application de ces règles par l'Union Européenne par exemple, le traité de Maastricht stipulait que les pays candidats à l'union devaient respecter deux critères budgétaires, il s'agit, en l'occurrence, que le déficit budgétaire des administrations publiques ne dépasse pas les 03% du PIB et que la dette publique brute des administrations publiques ne devait pas dépasser 60% du PIB.

Concernant la politique fiscale elle regroupe l'ensemble des mesures législatives et réglementaires permettant d'utiliser la fiscalité comme instrument de politique socio-économique. En d'autres termes la politique fiscale est le produit du choix des décideurs publics qui déterminent les aspects économiques et les dimensions juridiques des prélèvements obligatoires pour assurer la réalisation des objectifs politiques, économiques et sociaux. Ses principes d'action sont les mêmes que ceux de la politique budgétaire, l'une est l'autre sont d'ailleurs liées.

La politique fiscale consiste à fixer chaque année, dans le cadre du vote du budget, le taux et l'assiette des différents impôts. L'objectif de cette politique est triple : lever les ressources nécessaires à la production des services publics, inciter à l'efficacité économique et corriger la répartition du revenu par la redistribution<sup>36</sup>.

Les pouvoirs publics peuvent donc manipuler le niveau d'imposition directe qui frappe les ménages (impôt sur le revenu) et les entreprises (impôt sur les sociétés) ou sur le niveau des impôts indirects tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), pour favoriser une catégorie de contribuables ; un type de biens ou services ; une activité économique, sociale ou culturelle ou pour créer un équilibre entre les régions ou entre les agents.

---

<sup>35</sup> A.BENASSY QUERE,B .COEURE,P.JACQUET,J.PISANI FERRY :op cit, p188.

<sup>36</sup> A.BENASSY QUERE,B .*Ibid*, p 437.

De cette façon, la politique fiscale influence le comportement des agents économiques. Par exemple lorsque l'Etat réduit l'impôt, il distribue un supplément de revenu aux agents qui, s'il est dépensé, augmente les débouchés des entreprises qui à leur tour, si elles vendent davantage, peuvent accroître leurs productions et créer de nouveaux emplois.

## *2. La politique monétaire*

La politique monétaire est l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics et particulièrement la banque centrale, visant à faire varier la quantité de la monnaie présente dans l'économie afin d'agir notamment sur les taux d'intérêt, l'inflation, la valeur de la devise nationale, la production, l'investissement, la consommation ...etc.

En tant qu'instrument, la politique monétaire est utilisée dans le but de contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de la politique économique. En fait, sur le plan théorique, son orientation dépend étroitement de la conception même que l'on a de la monnaie<sup>37</sup>.

La politique monétaire présente les caractéristiques suivantes : D'abord, elle agit sur les conditions de financement, et met en jeu des canaux de transmission à l'économie réelle plus ou moins détournés, ensuite elle est plus prospective dans la mesure où elle accorde une place plus explicite aux anticipations des acteurs économiques et, enfin elle est plus ciblée à travers les banques centrales qui se focalisent directement sur la question de lutte contre l'inflation<sup>38</sup>.

Les indicateurs d'orientation de la politique monétaire sont nombreux, parmi eux le taux d'intérêt qui constitue l'instrument privilégié de la politique monétaire. A court terme, l'équilibre du marché monétaire est maintenu par l'ajustement du taux d'intérêt et du cours des titres. A long terme, ce sont les variations du niveau des prix et du taux d'inflation qui assurent cet équilibre<sup>39</sup>.

---

<sup>37</sup> J-P.BASSINO, J-Y.LEROU et P.MICHELENA: op cit, p 52.

<sup>38</sup> A.BENASSY QUERE, B .COEURE, P.JACQUET, J.PISANI FERRY :op cit,p212.

<sup>39</sup> M.BURDA et C .WYPLOSE : Macroéconomie ; une perspective européenne, ouvrages économiques, 2002, p222.

De tous les leviers que peut actionner la banque centrale pour réguler l'offre de la monnaie, l'intervention sur le marché libre est la moins contraignante pour les agents économiques<sup>40</sup>. Cette intervention prend deux formes essentielles : la politique de réserves obligatoires et la politique d'encadrement du crédit.

S'agissant de la première forme, qui a trait à l'utilisation du procédé du multiplicateur, la banque centrale en tant que garant des dépôts, fait obligation aux banques commerciales de ne pas prêter la totalité de leurs dépôts et de garder un certain niveau de réserves. Cette obligation n'a pas pour but confirme P.SAMUELSON d'assurer la sécurité et la liquidité des dépôts mais d'encourager ou décourager la création de la monnaie<sup>41</sup>.

Quant à la politique d'encadrement du crédit, elle constitue une stratégie pour les pouvoirs publics par laquelle ils essaient de réduire la création de monnaie en limitant le crédit par l'introduction des réserves qui permettent d'en exclure certaines catégories de postulants. L'encadrement du crédit ne vise pas tant à décourager l'investissement par des taux d'intérêts prohibitifs, qu'à encourager un certain type d'investissement par des taux préférentiels<sup>42</sup>.

### ***3. La politique de change :***

Il existe une large palette de régimes de change alternatifs, mais il est possible de les regrouper autour de deux régimes aux caractéristiques diamétralement opposées : le régime des taux de change fixes d'une part et le régime des taux de change flexible d'autre part.

La politique de change consiste à choisir le régime de change, elle a éventuellement pour missions de modifier la parité de la monnaie par rapport à une devise, si un régime de change fixe a été choisi. La politique de change poursuit généralement un objectif de compétitivité favorisant les échanges de biens vis-à-vis de l'extérieur ou les implantations locales des firmes étrangères<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> M.KHELADI : Introduction à l'économie politique, OPU, Alger, 2004, p180.

<sup>41</sup> A.SAMUELSON : op cit, p 419.

<sup>42</sup> M.KHELADI : op cit, p181.

<sup>43</sup> J.CREEL et E.FARVAQUE : Construction européenne et politique économique, Vuibert, Paris, 2004, p 09

A la différence de la politique monétaire, qui se préoccupe de la valeur interne de la monnaie (pouvoir d'achat d'une unité monétaire en terme de biens et des services sur le territoire nationale), la politique de change se concentre sur sa valeur externe (pouvoir d'achat d'une unité monétaire en terme de devise étrangère, c'est-à-dire le taux de change).

La politique de change n'en est pas moins étroitement liée à la politique monétaire, d'une part on peut envisager durablement une divergence entre les pouvoirs d'achats interne et externes de la monnaie, d'autre part, le taux de change est un canal de transmission de la politique monétaire et, réciproquement, la politique monétaire est un instrument de la politique de change<sup>44</sup>.

#### *4 .Les politique de la relance et de la rigueur*

Si les politiques budgétaires et monétaires constituent les instruments traditionnels de la politique économique, celle si s'est vu s'élargir à des instruments contemporains qui résultent de la combinaison de ces dernières, il s'agit des politiques de relance et celle de la rigueur.

Conformément à P.VANHOVE et C.VIPREY<sup>45</sup>, une politique de relance est une politique économique qui a pour but de relancer l'activité économique .C'est à dire la croissance de la production, et donc l'emploi par un soutien de la demande des ménages et des entreprises. Elle repose sur des politiques monétaires et budgétaires plus expansionnistes. Cependant elle pose le problème de l'inflation. Par contre, une politique de rigueur, est une politique économique qui vise à freiner l'activité économique, et donc le niveau des prix et des salaires ; par des politiques monétaires et budgétaire restrictives.

Les instruments de la politique économique à savoir la politique budgétaire et fiscale, la politique monétaires la politique des échanges commerciaux et la politique du taux de change, en particulier sont en mesure de répondre efficacement à relever tous les défis, s'ils sont utilisés avec cohérence. Il faut savoir que chaque instrument ne peut être utilisé que pour un objectif précis. Par conséquent, c'est en fixant des objectifs clairs et complémentaires que l'utilisation des instruments de la politique économique et plus efficace et aussi rationnelle.<sup>46</sup>

---

<sup>44</sup> A.BENASSY QUERE,B .COEURE,P.JACQUET,J.PISANI FERRY :op cit,p272.

<sup>45</sup> P.VANHOVE et C.VIPREY : op cit,p96.

<sup>46</sup> S.MOUHOUBI : Les vulnérabilités : Cas de l'Algérie, ENAG éditions, Alger, 2006, p 09

Les économistes distinguent généralement entre les politiques conjoncturelles et les politiques structurelles. L'objectif des politiques conjoncturelles est de favoriser la stabilité de l'économie à court terme avec l'objectif de la lutte contre le chômage, l'inflation et les déséquilibres du commerce extérieur afin d'assurer une croissance régulière. Elles sont le plus souvent contracycliques, c'est-à-dire qu'elles sont expansionnistes pendant les phases de récession et restrictives durant les phases d'expansion.

Cependant les politiques structurelles sont par contre, des politiques à long terme qui visent à agir sur les variables stables à court terme, comme le rapport taux de profit et investissement ou la part du salaire dans la population active. Et de modifier la structure de l'économie. Ces politiques structurelles soutiennent les secteurs jugés prioritaires, en modifiant durablement le partage des activités entre secteur public et secteur privé. Ce sont notamment les politiques de redistribution du revenu, qui visent à réduire les inégalités sociales.

## **Chapitre 2 : Les mutations dans la conduite de la politique économique**

La politique économique mise en œuvre durant la période planifiée, a été élaborée sur la base de plans d'investissements centralisés. Cependant le choc pétrolier de 1986 a mis fin au modèle de développement socialiste.

D'essence libérale, la constitution du 22 février 1989 a redéfini le rôle de l'Etat dans l'économie, en abandonnant les dispositions qui prônent le socialisme, et constitutionalisant le droit de la propriété privé, le multipartisme politique et la séparation des pouvoirs. Par conséquent le rôle économique de l'Etat serait désormais de réguler l'activité économique et de créer les conditions favorables pour l'accès à l'économie de marché. L'Etat devient ainsi arbitre du jeu économique et non acteur économique.

Le contexte sociopolitique qu'a connu l'Algérie depuis 1988 a amené les pouvoirs publics à adopter une nouvelle politique économique basée sur la libéralisation du marché. Toutefois, face aux contraintes financières liées à l'augmentation de sa dette extérieures, l'Algérie s'est vue adhérente aux conditionnalités du FMI en adoptant un plan d'ajustement structurel (**section 1**).

Par ailleurs, Avec l'augmentation des prix des hydrocarbures, l'Algérie se trouve de nouveau penchée sur la mise en œuvre des plans à l'image de ceux des années 1970 ; en affichant une forte intervention de l'Etat dans la sphère économique (**section 2**).

## **Section 1 : La transition inachevée vers l'économie de marché**

L'avènement en 1989 d'un gouvernement « réformateur » était le point de départ d'un projet global de réformes économiques appuyées par un processus d'ouverture politique. L'élaboration de ce programme, qui vise explicitement à soumettre l'économie aux lois du marché avait commencé dès 1986, mais les conditions politiques de sa mise en œuvre n'apparaissent qu'en 1989, à un moment où la situation économique et sociale était devenue très défavorable<sup>47</sup>.

Il était nécessaire pour l'Etat algérien de progresser rapidement vers l'économie de marché. Ce passage d'une économie dirigée à une économie de marché implique obligatoirement un changement radical de la fonction de l'Etat. Cependant la tentative de réforme est interrompue, et le train de réforme est arrêté à la faveur d'une économie de guerre. En 1993, l'Algérie se trouve donc dans une situation alarmante, et le rééchelonnement de sa dette devient inévitable en acceptant l'application des conditions des institutions financière internationale.

### **Sous section 1 : Les reformes de 1988- 1994 et leur interruption**

La période de 1988-1994 a connu la mise en œuvre de reformes économiques qui visaient à établir les équilibres financiers, intérieurs et extérieurs. Ces reformes ont touché au plan institutionnel, l'autonomie des entreprises publiques économiques, l'organisation du commerce extérieur et l'abolition des monopoles, la privatisation de l'agriculture, les relations de travail, les conditions de l'investissement privé et le filet social. Au plan macroéconomique, c'est-à-dire, de la stabilisation macroéconomique, les reformes ont englobé la politique du crédit, le taux d'intérêt, le taux de change, la politique fiscale et la libéralisation graduelle des prix<sup>48</sup>.

En effet , constitué après les évènements d'Octobre 1988, le gouvernement HAMROUCHE, dit des réformateurs, a lancé un programme qui a pour objectif économique de

---

<sup>47</sup> F.TALAHITE : L'économie algérienne depuis 1962 : Le poids croissant des hydrocarbures, Revue Tendances Economiques, 2006, p84.

<sup>48</sup> A.BENBITOUR : Radioscopie de la gouvernance algérienne, EDIF 2000, Alger, 2006, p84.

réduire le déséquilibre des finances publiques et la lutte contre l'inflation par la monnaie et les prix. En outre, il s'agissait, pour le gouvernement, d'approfondir le désengagement de l'Etat de la gestion directe du secteur économique, de démonopoliser le commerce extérieur et d'encourager la concurrence à tous les niveaux<sup>49</sup>.

Bien entendu le processus de réforme initié en Algérie dans cette période transitoire s'annonçait comme une refonte radicale des règles de fonctionnement de l'économie devant mettre fin à plus de 20 ans (1965-1988) d'économie administrée. Pour mettre fin à la bureaucratie qui paralyse l'économie, il n'est plus question de recourir aux directives administratives. Il s'agissait de mettre en place les instruments nécessaires et les règles du jeu, afin que chaque acteur puisse jouer son rôle dans la nouvelle dynamique : Aux entreprises de réaliser leur propre redéploiement industriel, aux banques d'apprendre à financer, aux partenaires sociaux de négocier les salaires<sup>50</sup>.

### ***1. La réforme du statut des entreprises publiques économiques :***

L'année 1988 a été consacrée à la mise en œuvre des réformes économiques portant sur le statut des entreprises publique économique et la mise en place d'un arsenal juridique et institutionnel<sup>51</sup> consacrant pour la première fois en Algérie le concept d'autonomie des entreprises publiques économique.

D'après un auteur<sup>52</sup>, ce dispositif juridique avait pour objet de redéfinir les relations entre l'Etat et l'entreprise publique économique et le rôle de chacun dans la sphère économique. Le but poursuivi était de faire bénéficier l'entreprise publique d'une véritable autonomie de gestion sans remettre en cause la propriété publique.

---

<sup>49</sup> M.OUCHICHI :L'obstacle politique aux reformes économiques, thèse, université Lumière, Lyon 02,2011, p149.

<sup>50</sup> F.TALAHITE :Réformes et transformations économiques en Algérie, rapport pour l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches, université Paris 13- nord, 2010,p 25.

<sup>51</sup> Il s'agit de six lois promulguées dans le journal officiel n°02 du 12 janvier 1988. La loi portant orientation sur les entreprises publiques économiques, la loi relative à la définition du nouveau système de planification, la loi relative à la mise en place des fonds de participation, la loi portant modification du code du commerce et fixant les règles particulières applicable aux EPE , la loi relative aux finances et la loi modifiant et complétant la loi relative sur le régime des banques et du crédit.

<sup>52</sup> R .MENOUER :L'autonomie de l'entreprise publique économique en Algérie : La fin de l'hégémonie étatique, AAN , tome1,1991, p365.

La réforme est posée alors à deux niveaux ; au niveau de l'entreprise en tant qu'organisation et au niveau du rôle de l'Etat. L'autonomie de gestion accordée aux entreprises publiques a été consolidée sur le plan institutionnel par la création de fonds de participation, agent fiduciaire de l'Etat, chargé de gérer le portefeuille des actions en capital détenues par l'Etat sur les entreprises publiques<sup>53</sup>.

En effet, la loi n°88-01 a consacré le principe de commercialisation des entreprises publiques économiques qui deviennent des personnes morales de droit privé, soumises aux dispositions du droit commercial. Et à partir de là, le législateur opère une distinction entre le patrimoine de celles-ci qui devient saisissable au regard du code du commerce et la propriété de l'Etat qui reste soumise aux règles de la domanialité publique.

En outre, l'entreprise publique a été soustraite de l'hégémonie étatique exercée par les pouvoirs publics à travers des mécanismes de tutelle administrative et insérée davantage dans une logique économique<sup>54</sup>, les entreprises publiques avaient vécu jusqu'au là, à l'abri de toute compétition, nourries par des subventions et garanties multiples, et insérée dans une pression bureaucratique et des responsables qui ne voyaient aucun intérêt à rentabiliser l'outil de production dont ils avaient la charge.

Au même temps, des règles particulières applicables à ces entreprises publiques ont été introduites dans le code du commerce, Ainsi, et de manière graduelle, le régime juridique de l'entreprise publique a été assimilé à celui de l'entreprises privé, puisqu'elle peut prendre l'une des formes de sociétés prévus par le code du commerce avec cette différence que le capital reste public<sup>55</sup>.

En acceptant les règles du marché, l'Etat peut devenir un membre actionnaire d'une entreprise ou d'une institution. En outre, il est en mesure d'intervenir au même titre que les autres actionnaires. En tant qu'actionnaire, l'Etat ne peut pas gérer les ressources de la collectivité sans se préoccuper de leur utilisation rationnelle<sup>56</sup>.

---

<sup>53</sup> A.TEBANI :op cit, p 57.

<sup>54</sup> A.DJEFLAT : L'Algérie : Des principes de novembre à l'ajustement structurel, Corllet, paris, 1999, p72.

<sup>55</sup> A.ZAHI : Les aspects juridiques des réformes économique, RASJEP, n°03, 2000, p57.

<sup>56</sup> S. MOUHOUBI : L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques, OPU, Alger, 1988,p 7-12.

## **2. La politique de libéralisation de l'économie**

Dés 1988, Les pouvoirs publics engageaient une série de réformes qui s'inscrivent dans le sens d'une libéralisation de l'économie et ce, sous l'effet d'une crise plurielle qui, de latente devient subitement patente à la suite d'une chute brutale des recettes en devise. Les réformes entreprises se traduisent par un vaste mouvement de déréglementation et de retrait de l'Etat de la sphère économique au profit du marché<sup>57</sup>.

L'Algérie a engagé une politique de libéralisation avec adoption de l'économie de marché et la mise en place d'un nouveau dispositif conçu pour soutenir l'investissement privé national et rendre possible l'appel aux capitaux étrangers. Cette politique de libéralisation menée par les pouvoirs publics reposait notamment sur deux leviers : La libéralisation des prix à travers le passage d'un système de réglementation administrative au système libéral de l'offre et de la demande, et la libéralisation du commerce extérieur en abrogeant le monopole de l'Etat et en libéralisant cette activité des contraintes d'autorisation administrative préalable.

### **1.1 La libéralisation des prix**

Il est admis universellement que le mécanisme des prix sur lequel est basée l'économie de marché est la meilleure méthode pour une allocation optimale des ressources et une coordination efficace des comportements des agents économiques. Seuls les prix déterminés librement, peuvent envoyer les signaux de rareté auxquels les agents économiques, et en particulier les consommateurs et les entreprises réagissent<sup>58</sup>.

La libéralisation des prix est parmi les mesures visant l'autonomisation du champ économique de la tutelle administrative. Ces derniers, étaient fixés administrativement jusqu'à la fin des années 1980. Dans le cadre de ce système, la majeure partie des produits bénéficiaient directement et indirectement de la subvention étatique ; des prix fixes bas, un taux de change

---

<sup>57</sup> R.ZOUAIMIA : Le droit de la concurrence, éditions Belkeise, Alger, 2012, p12.

<sup>58</sup> K.AKACEM : Croissance et réformes économiques dans les pays du MENA, Revue gestion et entreprise, n° 29, 2006, p 29.

artificiellement tiré vers le haut, un système de subvention à l'importation. Ce système de prix produisait une rigidité de l'offre locale tout en favorisant l'essor des importations. Il empêchait en effet les entreprises de se développer par la recherche des combinaisons rentables, car les prix n'étaient généralement pas rémunérateurs<sup>59</sup>.

La réformes des prix a consisté à laisser les prix être librement fixés par le marché, notamment en supprimant graduellement les subventions aux prix et les contraintes sur les marges bénéficiaires de pratiquement la plupart des biens et services. A la suite de quoi l'inflation a augmenté de 5,9% en 1988 à 30% en 1995. Cependant et grâce aux politiques de stabilisation menées parallèlement par le gouvernement, l'inflation a pu être maîtrisée. C'est pourquoi, les réformes de stabilisation et des prix doivent être menées en parallèle<sup>60</sup>.

Dans l'objectif de s'affranchir des contraintes de la fixation administrative des prix, le gouvernement réformateur instaura, dès mars 1990, la libéralisation partielle des prix. Sur ce plan, le gouvernement a choisi le gradualisme, en raison de la sensibilité du projet. Le nouveau système de prix était constitué de deux régimes : Un régime de prix administrés, lui-même constitué de plusieurs catégories selon les produits (prix garanties, prix plafonnés, prix à marge plafonnées...) et les prix libres. Mais, malgré son caractère partiel, la libéralisation des prix fut un pas en avant vers le renforcement de la régulation de la sphère d'échange par le marché qui réduisait la mainmise de l'administration centrale sur l'économie.

## **1.2 La Libéralisation du commerce extérieur**

La libéralisation du commerce extérieur a commencé à partir de 1988. La loi 88-29 apportait les premières dérogations au régime du monopole du commerce prévalant depuis 1978. Cette loi habilite, dans le cadre de certaines limites, les entreprises privées à importer. Pour les exportations, les entreprises publiques et privées sont mises sur le même pied d'égalité, sauf pour l'exportation de produits faisant l'objet d'un statut réglementaire particulier. La même année, les autorisations d'importation ont été remplacées par des budgets-devises en une

---

<sup>59</sup> M.OUCHICHI :op cit,p151.

<sup>60</sup> K.AKACEM : Croissance et réformes économiques dans la région du MENA, faculté des sciences économiques et de gestion, université d'Alger, 2<sup>ème</sup> colloque scientifique international, 14 et 15 novembre 2005,p 144.

procédure qui consiste à allouer aux entreprises un montant de devises qu'elles pourraient affecter à leur gré.

En 1990, la loi sur la monnaie et le crédit et la loi de finances complémentaire ont autorisé l'établissement d'un réseau de concessionnaires et de grossistes nationaux et étrangers. Cette mesure a été élargie par la suite pour autoriser toute personne physique ou morale inscrite au registre de commerce algérien à importer des biens pour les revendre à titre de grossiste (décret exécutif n° 91-37). Quelques restrictions ont subsisté, comme par exemple l'obligation faite aux importateurs d'effectuer leurs transactions par l'intermédiaire d'une banque, qui les aiderait à trouver des crédits à des conditions favorables, et les restrictions au commerce de quelques produits (les produits de large consommation ont continué à faire l'objet de contrôles administratifs)<sup>61</sup>.

Le démantèlement du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur a été consacré définitivement en 1994, dans le cadre du programme d'ajustement structurel, qui a permis la libre convertibilité du dinar algérien, pour les transactions commerciales, et le libre accès à la devise pour l'ensemble des opérateurs économiques. Une ordonnance sur le commerce extérieur a été promulguée. Le texte à caractère universel, réaffirme le principe de la liberté du commerce extérieur, tout en précisant les exceptions qui seront par ailleurs conformes aux engagements internationaux dans le cadre de l'OMC<sup>62</sup>.

### ***3. Les réformes de l'environnement économique***

Après les lois sur l'autonomie de l'entreprise publique, la constitution de février 1989 qui met fin au dogme de l'économie socialiste, la loi sur la monnaie et crédit, la loi relative à la libéralisation des investissements du secteur privé, la libéralisation des prix qui sont fixés par le marché et non par l'Etat, le désengagement de l'Etat des relations du travail, l'Algérie semblait se diriger inéluctablement vers l'économie de marché<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> L.MIMOUNI et M.KHELADI : La politique de l'Etat dans le commerce extérieur, , université de Tlemcen, 19 et 30 novembre 2004, p 05.

<sup>62</sup> A.TEBANI :op cit,p97.

<sup>63</sup> M.MENOUER : Etat, marché et démocratie, RASJEP , n° 01, 1994, p 79.

### **3.1 La réforme du marché monétaire**

Avant l'enclenchement des réformes en profondeur de l'économie algérienne, l'Algérie disposait d'un système bancaire qui fonctionnait et évoluait en tant qu'instrument privilégié au service de l'économie publique et de la planification centralisée. L'activité bancaire se trouvait alors exclusivement axée sur le bon fonctionnement des entreprises publiques, qui constituaient l'essentiel du potentiel économique de l'Algérie.

A partir de la promulgation en 1990, de la loi sur la monnaie et crédit<sup>64</sup>, le système bancaire algérien commençait à retrouver ses marques. Dès lors, un nouvel environnement bancaire et financier allait être mis en place, qui se révélera beaucoup plus conforme à la libération de l'économie du carcan de sa tutelle administrative en faisant de la Banque Centrale la véritable autorité monétaire du pays<sup>65</sup>.

Ainsi, d'un simple démembrement de l'Etat devant exécuter les décisions prises au niveau politique, le système bancaire connaîtra, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et crédit, de profonds changements, notamment en ce qui concerne la relation entre l'autorité politique et l'autorité monétaire<sup>66</sup>.

En effet, cette loi consacre le principe d'indépendance de la Banque Centrale par rapport au pouvoir exécutif en l'occurrence, le Ministère des Finances (Trésor). La Banque Centrale qui devient Banque d'Algérie, ne relève plus de la subordination au pouvoir politique ni à la tutelle de l'administration centrale, elle l'investit de véritables pouvoirs en tant qu'autorité monétaire chargée de conduire la politique monétaire.

La loi relative à la monnaie et crédit s'insérait dans une logique de réhabilitation des missions de la Banque Centrale en tant qu'organe de régulation monétaire et banque des banques. Son rôle consiste désormais à mener la politique monétaire à travers des outils de réglementation, de contrôle et de surveillance.

---

<sup>64</sup> Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 portant loi sur la monnaie et le crédit.

<sup>65</sup> KPMG : Guide investir en Algérie, édition 2010, p 39.

<sup>66</sup> S.BELLAL : La régulation monétaire en Algérie 1990-2007, Revue du chercheur, n° 08,2001, p 05.

Cette loi a apporté également des innovations sur le plan institutionnel, en créant notamment de nouveaux organes d'encadrement et de dynamisation du système bancaire et financier Algérien, tels le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC), la Commission Bancaire, la Centrale des risques ou encore l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF). La création de ces organes est une autre expression de la volonté et de la garantie d'autonomie du nouveau système bancaire et financier<sup>67</sup>.

L'autonomie consacrée par la loi sur la monnaie et crédit, se constate également au travers de l'élargissement du champ d'intervention des banques et établissements financiers. Ces derniers, sont devenus au terme de cette loi, des personnes morales, constituées sous forme de sociétés par actions (SPA), disposant d'un capital social et d'une autonomie financière. Leur commercialité, ainsi établie, les a amenés à adopter vis-à-vis de leur clientèle, un comportement conforme aux règles universelles de l'orthodoxie bancaire. Les prérogatives des banques et établissements financiers, dans le financement de l'économie ont été élargies<sup>68</sup>.

Afin d'enrayer l'inflation et de préserver la bonne santé du secteur bancaire, la Banque d'Algérie intervient par le biais de la réglementation du crédit ainsi que par celle du marché monétaire et des réserves obligatoires.

Parmi les objectifs assignés à la Banque d'Algérie, les points suivants: La réglementation bancaire et le contrôle de la solvabilité des banques, la stabilité interne et externe de la monnaie ce qui implique un contrôle effectif de la masse monétaire et de ses contreparties, la réorganisation du marché monétaire et le rééquilibrage de la structure des taux d'intérêt, la redéfinition de la politique de change et l'instauration de la politique de réserves obligatoires et de ratios prudentiels<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup>A .BENMANSOUR et M.LACHACHI : Quelle place occupe la loi 90-10 dans la politique monétaire algérienne, université de Tlemcen :op cit, p03.

<sup>68</sup> Ibidem.

<sup>69</sup> M.TAOULI : La régulation monétaire 1990-2004, intervention au colloque sur l'évaluation des politiques économiques en Algérie, université de Tlemcen, op cit, p01 et 02.

### 3.2 La réforme du régime de l'investissement

Le gouvernement réformateur a marqué, dès son installation, la fin des malentendus historiques entre l'Etat et le secteur privé. Il a annulé toutes les lois entravant l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale par le privé national : Aucune limite n'était désormais dressée devant l'obtention d'un registre de commerce ou d'accès à un crédit bancaire<sup>70</sup>.

Dans ce contexte, l'année 1993 a été décisive pour le choix du passage à une économie fondée sur l'initiative privée, privilégiant les mécanismes du marché pour la répartition des ressources nationales et l'ouverture de l'économie algérienne à l'économie mondiale. En effet, un nouvel dispositif juridique et institutionnel relatif à l'investissement étranger a été introduit en faveur de la promulgation d'une nouvelle loi régissant le régime d'investissement.

Ce dispositif présente le caractère d'incitation et d'attractivité et traduit le souci des pouvoirs publics d'attirer les capitaux étrangers en leur offrant les meilleures garanties d'investissement. Il repose sur les principes fondamentaux suivants<sup>71</sup>:

- La consécration de la liberté d'investissement pour les résidents et les non résidents ;
- La soumission de l'investissement au régime simple de déclaration ;
- La création de l'agence de promotion et de soutien de l'investissement comme guiche unique ;
- L'affirmation des garanties de transfert du capital investi et son bénéfice ainsi que la garantie de recours l'arbitrage commercial international.

Avec la promulgation de ce texte, on peut considérer que l'Algérie a pu disposer d'une réglementation aussi attractive. Ce texte tente de tirer les leçons des insuffisances des textes précédents en consacrant le principe de liberté d'investissement, en simplifiant la procédures et en soumettant les investissements à des régimes différents selon leur zone d'implantation<sup>72</sup>.

Les avantages du code de l'investissement de 1993 sont d'ordre fiscal et financier, ils sont modulés à orienter les investissements selon les priorités sectorielles ou géographiques de

---

<sup>70</sup> M.OUCHICHI :op cit,p 155.

<sup>71</sup> F .ALLOUI : L'impact de l'ouverture du marché sur le droit de la concurrence, mémoire de magister, université Mouloud Maamri, Tizi Ouzou, 2011, p 40.

<sup>72</sup> L.ABDELADIM: op cit, p 69.

l'Etat. L'ordonnance prévoit plusieurs régimes : Le régime général, les investissements réalisés dans les zones franches auxquelles correspondent des avantages spécifiques<sup>73</sup>.

Néanmoins, et comme le souligne un économiste<sup>74</sup>, ces reformes étaient introduites sur le plan macro économique sans toutefois aller au fond des choses et procéder systématiquement à une dévaluation de la monnaie et à une réforme provende des entreprises publiques économiques de production des biens et des services et à l'établissement d'une économie de marché plutôt qu'une situation de ni planification centralisée ni libéralisme économique.

Cependant, les reformes ont été interrompues avec l'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale qui revendique une économie de guerre comme outil de développement. En aspirant que l'Algérie peut faire face à la charge écrasante de la dette extérieure en inscrivant sa stratégie de développement dans un axe essentiel, à savoir l'utilisation maximale des capacités nationales pour exporter plus et importer moins.

Mais cette stratégie a voué à l'échec dans la mesure où la situation économique, sociale et sécuritaire du pays ne cessait de se détériorer, d'où l'impérieuse nécessité de recourir de nouveau aux institutions financières internationales et la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel.

### **Sous section 2 : Le plan d'ajustement structurel et ses impacts**

Selon la terminologie des organisations internationales, l'ajustement structurel fait surtout référence à une modification de la structure des prix. Le but est donc que les prix se forment dans une économie ouverte, sur des marchés concurrentiels, et deviennent alors des indicateurs crédibles permettant d'informer d'une manière fiable les producteurs sur les préférences des consommateurs et sur les disponibilités en ressources<sup>75</sup>. Cependant, dans les économies en transition, et c'est le cas de l'économie algérienne, les marchés sont imparfaits et il est rare que

---

<sup>73</sup> L.ABDELADIM: op cit, p 75.

<sup>74</sup> R.AMRANI : L'entreprise algérienne face à la mondialisation, Revue du CENEAP, n°20,2001, p 13.

<sup>75</sup> M. RAFFINOT : Dette extérieure et ajustement structurel, Edicef/Aupelf, Vanves, 1991, p 238 .

les informations qu'ils fournissent révèlent de nouvelles opportunités. Dans ce cadre, l'allocation des ressources qui fait suite est loin d'être optimale<sup>76</sup>.

### *1. Contexte et objectifs*

La crise de l'endettement extérieur des années 1980 a débouché pour certains pays à un état d'insolvabilité et par conséquent ces pays se trouvaient dans l'impossibilité d'honorer leurs dettes. Dans le but de stabiliser ces économies, une série de mesures néolibérales a été conçue à Washington par un groupe d'économistes et de spécialistes des deux institutions (FMI et Banque Mondiale). Cet ensemble de mesures, regroupé sous le nom de « Consensus de Washington » a trait à la privatisation des entreprises publiques, la libéralisation des échanges extérieurs, l'austérité budgétaire, la lutte contre l'inflation.

Les bailleurs de fonds internationaux ont donc décidé de conditionner les nouveaux prêts aux pays concernés à travers des engagements qui consistent à prendre certaines mesures économiques afin de parvenir à un équilibre, ces mesures préconisées par le FMI et la Banque Mondiale sont appelées ajustement structurel.

L'ajustement structurel implique un certains nombre de mesures d'ordre monétaire , fiscal , budgétaire et commerciale destinées à rétablir les mécanismes du marché et la vérité des prix . A ces mesures s'ajoutent d'autres mesures destinées à limiter l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie, il s'agit de la privatisation du secteur public, la promotion du capital privé national, l'encouragement de l'investissement privé étranger, la vérité des prix par la suppression des subventions aux produits de premières nécessité ou aux biens d'équipement et enfin le libre échange par la suppression du contrôle du commerce extérieur<sup>77</sup>.

Son objectif est double : Le rétablissement des équilibres macro-économiques, dans un premiers temps, celui des mécanismes du marché et de la vérité des prix par le désengagement de l'Etat de la sphère économique, dans un deuxième temps. La stabilisation, la libéralisation et

---

<sup>76</sup> A.BOUZIDI : Ajustement structurel : Objectifs et expériences, Alim Editions, Alger, 1994, p.118.

<sup>77</sup> A.TEBANI : op cit , p 77.

la privatisation sont les maîtres mots qui synthétisent les différentes conditions et critères de performances du FMI<sup>78</sup>.

En 1993, lorsque le prix du pétrole s'effondre de nouveau, le bilan économique est particulièrement alarmant. Les recettes totales deviennent insuffisantes pour honorer le service de la dette qui représente la moitié du PIB. Le taux de croissance réel est négatif alors que le taux de chômage et l'inflation sont très élevés. L'Algérie se trouve donc dans une situation de cessation de paiement, et le rééchelonnement devient inévitable.

Le gouvernement de R. Malek, à peine six mois après son installation, a signé un « Accord Stand-By » avec le FMI, préparant le terrain au rééchelonnement de la dette extérieure publique et privée auprès des Clubs de Paris et de Londres. Cet accord, dit « de stabilisation » a duré un an, de Mai 1994 à Avril 1995. Il a été suivi par un autre accord appelé de financement élargi d'une durée de 3 ans, plus contraignant. Le rééchelonnement de la dette extérieure, longtemps refusé, est finalement adopté dans des conditions moins favorables qu'en 1986 ou en 1991.

Les discussions achoppent alors sur les questions du secteur public, sa restructuration et sa privatisation, sur le rôle de l'État en tant qu'acteur économique ainsi que sur la libéralisation du commerce extérieur. Mais la position de faiblesse dans laquelle se trouvaient les pouvoirs publics les amènent à accepter des mesures standards d'ajustement structurel sans continuité avec le processus de réforme préalablement engagé. A partir de ce moment, la transition sera largement soumise aux exigences du PAS<sup>79</sup>.

Le P.A.S est donc appliqué en Algérie ; il est constitué d'un ensemble de mesures réformatrices visant plusieurs objectifs : la stabilisation macroéconomique, le redressement de la balance des comptes courants, la reconstitution des réserves de change et la lutte contre l'inflation, la libéralisation du marché et implicitement, amener le pays à développer une économie de marché.

---

<sup>78</sup> M .OUCHICHI : op cit,p 176 .

<sup>79</sup> F. TALAHITE : Réformes et transformations économiques en Algérie, op cit, p15.

## 2. Ses impacts sur l'économie algérienne

Il est admis généralement que l'ajustement structurel a des effets récessionnistes sur l'économie particulièrement à court terme. La réduction du déficit et de l'inflation ainsi que leurs implications en termes de baisse du pouvoir d'achat et de chômage n'ont pas réussi à faire repartir dans la plupart des pays la machine économique<sup>80</sup>.

### 2.1 Les résultats macro-économiques du P.A.S : Le rétablissement des principaux comptes de la nation

Un consensus est établi entre analystes pour affirmer que les résultats du P.A.S sont au plan macroéconomique, impressionnants, ils dépassent les prévisions du FMI. En effet, au bout de quatre années d'application partielle du plan, l'inflation est jugulée, le taux de change est stabilisé, l'état des finances publiques est amélioré. Enfin, le service de la dette est maîtrisé.<sup>81</sup>

Le solde budgétaire global est passé d'un déficit de 8,7 % entre 1991 et 1993, à un excédent de 2,7 % en 1997. Les réserves de change sont passées de 1.5 Milliards de \$ en 1993, à 2.1 Milliards de \$ en 1995 puis à 8 Md de \$ à la fin 1997 soit 8 mois d'importation ; le ratio du service de la dette extérieure a été ramené de 83 % en 1993, à 30 % en 1997 et à 28 % en 1999<sup>82</sup>. Ce résultat est le fruit de l'amélioration des recettes de l'Etat, mais aussi et surtout de la réduction drastique de ses dépenses.

### 2.2 L'impact du P.A.S sur l'économie réelle

Les performances macroéconomiques ne réussissent pas à masquer la profonde crise économique marquée par la fermeture d'un nombre de plus en plus grand d'entreprises, et un accroissement du chômage. Le rapport de conjoncture du CNES indique qu'au cours de l'année 1996, la réduction des effectifs a touché 55 783 salariés de l'industrie dans 402 entreprises, soit un taux de réduction des effectifs d'environ 18,14%<sup>83</sup>.

---

<sup>80</sup> R.AMRANI : L'entreprise algérienne face à la mondialisation, Revue du CENEAP n ° 20 ,2001 , p 15

<sup>81</sup> M.OUCHICHI :op cit,p 87

<sup>82</sup> R.AMRANI , op cit p 15

<sup>83</sup> *El Watan* du 21 décembre 1996 rapporte les données contenues dans le rapport de conjoncture du CNES de l'année 1996.

Ce bilan va encore s'aggraver au cours des années 1997 et 1998, principalement dans les secteurs de l'industrie et des travaux publics. Effectivement dans l'industrie hors hydrocarbures, la situation n'a pas cessé de se dégrader. Depuis 1989, les taux de croissance sont négatifs, et pour 1996, le taux de croissance a été de - 4,4%.

La baisse globale du niveau de production a atteint plus de 20% entre 1989 et 1996. Certaines branches de l'activité économique ont connu un véritable effondrement comme le textile et la confection, les cuirs et chaussures et les industries lourdes (sidérurgie, métallurgie, mécanique, électronique). Les capacités de production installées tournent à moins de 50% en 1995 pour l'ensemble de l'industrie manufacturière<sup>84</sup>. Cette évolution aggrave les déficits financiers des entreprises en situation de quasi-faillite dont le nombre croît chaque année.

A propos de la croissance économiques globale, nonobstant ces programmes d'ajustement, elle persiste fragile et précaire, elle est particulièrement liée à l'accroissement de la production d'hydrocarbures qui continuent de procurer plus de 95% des recettes de l'Algérie ainsi qu'aux bonnes performances de l'agriculture.

### **2.3 Les conséquences sociales de l'ajustement structurel**

Sur le plan social, la thérapie du FMI a provoqué une baisse du pouvoir d'achat qui est due non seulement aux dévaluations successives de la monnaie nationale et à la suppression du soutien des prix, mais également aux licenciements massifs des salariés. Une dégradation des conditions de vie des couches sociales ayant de faibles revenus et une montée des inégalités sont apparues.

L'Algérie achève l'exécution du PAS en 1998, En dépit des différentes mesures, le programme n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de croissance et de création d'emplois. Bien au contraire, non seulement la situation économique ne s'est pas améliorée mais une dégradation de la situation sociale a été constatée.

Les experts du FMI, eux-mêmes, concluent dans une étude sur le bilan des programmes d'ajustement structurel menés au cours de la décennie 1990 en estimant que si les résultats

---

<sup>84</sup> ONS : Collections statistiques n° 71/1996, Alger.cité par A. BOUYAKOUB : op cit, p 79

macro-économiques sont dans l'ensemble satisfaisants, « les résultats enregistrés au plan intérieur ont été moins impressionnants »<sup>85</sup>.

## **Section 2 : Le retour de l'interventionnisme étatique.**

Dés la fin des années 1990, la situation financière de l'Algérie s'est nettement améliorée, en affichant une aisance jamais égalée depuis son indépendance. L'augmentation durable et soutenue des prix internationaux des hydrocarbures lui a permis à la fois de desserrer la contrainte extérieure par le paiement anticipé de sa dette, et d'accumuler des réserves de change importantes.

Cette amélioration de la situation financière devait théoriquement être l'occasion pour accélérer les réformes économiques afin d'atténuer la vulnérabilité de l'économie et sa dépendance chronique des ressources pétrolières. Paradoxalement, l'Algérie a emprunté le chemin inverse. Depuis 2000, nous assistons, en effet, à la remise en cause progressive des plus importantes mesures réformatrices initiées dans les années 1990 et le retour de la logique de dépense publique ( sous section 1) qui caractérise la mise en œuvre de la politique économique à travers l'impulsion de la croissance via des plans de développement.

Aujourd'hui selon les observateurs, la réalité des performances économiques algériennes demeure pratiquement inchangée. Et la transition de l'économie algérienne vers le marché est une tâche qui reste toujours à faire, notamment avec le retour de mesures protectionniste et interventionnistes et l'arrêt de processus de privatisation (sous section2).

### **Sous section1 : Une politique économique axée sur les dépenses publiques**

A partir de 1998, année de l'achèvement du Plan d'Ajustement Structurel, une nouvelle phase de la conduite de la politique économique est commencée grâce à l'augmentation importante qu'ont connue les prix des hydrocarbures. Les pouvoirs publics ont changé de

---

<sup>85</sup> FMI et Banque Mondiale : Finances et développement, publication trimestrielle du, juin1996, p. 14

stratégie des réformes structurelles de transition vers les plans de relance économique de type keynésien- qui ont vu leurs fruits apparaître après la grande crise des années 1929 - visent à stimuler la demande par la distribution des revenus en lançant de grands chantiers de travaux publics (routes, ponts, écoles...). Par cette stimulation de la demande, les pouvoirs publics comptent encourager l'offre de la production nationale.

En effet, la dépense publique est un facteur de stimulation des investissements productifs et de services aussi bien publics que privés ; elle contribue grandement dans la promotion d'une dynamique positive quant à l'élévation des taux de croissance économique, à la complémentarité entre les différentes branches et activités économiques nationales, ce qui consolide à la fois les fondements de l'économie réelle et permet de rompre avec l'économie rentière.

Dans cette logique, trois ambitieux programmes ont été lancés dès 2001 ; le premier sur la période 2001-2004 programme de soutien et de relance économique(PSRE), le deuxième sur la période 2005-2009 programme de consolidation et de soutien à la croissance(PCSC), et le troisième s'étalant sur la période 2010-2014 Plan de la consolidation de la croissance économique(PCCE ).

### *1. Plan de soutien à la relance économique*

En 2001, le gouvernement algérien a mis en place un Programme de soutien à la relance de l'économie (PSRE) afin d'impulser une dynamique de croissance à une économie dont les modestes performances, ces dernières années, conjuguées à la situation sociopolitique délétère, ont débouché sur la création d'un cercle vicieux qui ne fait qu'aggraver la détérioration du niveau de vie de la population<sup>86</sup>.

Ce programme s'inscrivait dans un contexte macroéconomique marqué par une croissance inégale entre les principaux secteurs. A savoir l'agriculture, le secteur de l'industrie et le secteur du bâtiment et travaux public. Cependant, en raison de la bonne conjoncture

---

<sup>86</sup> OCDE : Perspectives économiques en Afrique, 2003 , p 78.

pétrolière, le taux d'épargne avait atteint 33,1 % du PIB en 2000. L'investissement intérieur a également augmenté à 21,3 % du PIB en 2000.

La situation économique était caractérisée par une viabilité accrue des équilibres financiers extérieurs fondés notamment sur un compte courant excédentaire en 2000 et une baisse du ratio du service de la dette à 19,8% en 2000 contre 47,5% en 1998. Les équilibres macro financiers sont en nette amélioration, en témoignent l'épargne budgétaire, le solde excédentaire du Trésor et la situation monétaire maîtrisée avec une inflation contenue à moins de 1% en moyenne annuelle<sup>87</sup>.

Dans ce sillage , le programme de soutien à la relance de l'économie a été doté d'un montant de 525 milliards de dinars répartis sur cinq volets : 45 milliards de dinars pour l'appui aux réformes, 65,3 milliards de dinars destinés à l'agriculture et à la pêche, 114 milliards de dinars à l'appui au développement local, 210,5 milliards de dinars consacrés aux grands travaux d'infrastructures et 90,2 milliards de dinars alloués au développement des ressources humaines.

Ce programme avait pour objectifs le soutien aux activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi qui se réalisent à travers une promotion de l'exploitation agricole et de l'entreprise productive notamment locale, de petite et moyenne envergure ; la réhabilitation des infrastructures notamment celles qui peuvent permettre un redémarrage des activités économiques et la couverture des besoins nécessaires des populations en matière de développement des ressources humaines<sup>88</sup>.

Il s'articule autour d'actions destinées à l'appui aux entreprises et aux activités productives agricoles et autres, au renforcement du service public dans le domaine de l'hydraulique, des transports et des infrastructures et à l'amélioration du cadre de vie, au développement local et au développement des Ressources humaines<sup>89</sup>.

Pour le secteur de l'agriculture le programme de soutien s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA). Il vise à élargir la production agricole, y

---

<sup>87</sup>Premier Ministère : Plan de relance économique 2001, p 02.

<sup>88</sup> *Ibid*, p 06

<sup>89</sup> *Ibid*, p7.

compris les exportations, à stabiliser les populations rurales et participer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en milieu rural. Le coût global de ce programme était de l'ordre de 65 Milliards DA.

Concernant le développement local, le programme proposé, évalué à 113 milliards DA, situe l'action de l'Etat dans la prise en charge des préoccupations locales, à plusieurs niveaux d'intervention en termes d'amélioration qualitative, et surtout durable des conditions et du cadre de vie des citoyens. Il est un des éléments fondamentaux de soutien à la relance économique des territoires et au profit des populations. Les choix opérés ainsi que les priorités, ciblent effectivement la vie quotidienne des citoyens.

Concernant le renforcement des services publics et l'amélioration du cadre de vie, le programme d'appui à la relance économique consacrait 210,5 milliards de DA. Ce programme est composé de trois (03) grands volets : les équipements structurants du territoire, la revitalisation des espaces ruraux de montagne, des Hauts-plateaux et oasiens et l'Habitat et l'urbanisme.

S'agissant du développement des ressources humaines, le programme retenu s'élève à 90,3 milliards de DA. Les projets ont été choisis en fonction de leur impact immédiat sur les besoins de la population ainsi que de la valorisation du potentiel et des capacités déjà existantes (infrastructures de santé et d'éducation).

## ***2. Plan complémentaire de soutien à la croissance.***

Les résultats enregistrés par la mise en œuvre du premiers plan de soutien à la relance économique (2001- 2004), qui avait comme objectif de transformer le cadre de fonctionnement de l'économie nationale et lui permettre de s'intégrer efficacement dans l'économie mondiale à travers des réformes institutionnelles et structurelles, n'ont pas été à la hauteur de ses objectifs notamment en matière d'amélioration du cadre de fonctionnement de l'appareil productif et progression de niveau de vie de la population<sup>90</sup>.

---

<sup>90</sup> M. NAIT SLIMANI : Evaluation des retombées du plan complémentaire de soutien a la croissance économique 2005-2009 en Algérie sur l'emploi et la compétitivité, Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, 2008,p18.

En revanche, un plan quinquennal de relance de l'économie (2005-2009) est annoncé. Encouragé par la situation financière florissante du pays (62 milliards de dollars de réserves de change fin mars 2006), le gouvernement profitait de la manne pétrolière pour poursuivre le remboursement par anticipation de la dette extérieure<sup>91</sup>.

Ce deuxième programme dit programme de consolidation et de soutien à la croissance (PCSC) mobilisant plus de 150 milliards de dollars et auxquels se sont rajoutés en 2007 deux programmes spéciaux pour le Grand sud et les Hauts Plateaux. Ses objectifs déclarés sont l'amélioration des conditions de vie de la population, le développement des infrastructures de base, soutien au développement économique et le développement et modernisation du service public.

Il a été élaboré sur la base des recommandations des schémas directeurs (2005-2025) qui prennent en charge le développement durable du pays et porte les préoccupations des populations dans la dynamique engagée par les pouvoirs publics.

Il vise notamment à : préserver les acquis du PSRE, consolider l'outil de réalisation national, consolider la position géostratégique de l'Algérie, développer l'activité commerciale et contribuer à hisser le niveau de la croissance économique ; ce en Valorisant les richesses naturelles du pays et en se basant Développer les tourismes et la pêche.

Le P.C.S.C.E s'articule autour d'actions destinées : A l'appui aux entreprises et aux activités productives, Au renforcement du service public dans le domaine de l'hydraulique, des transports et des infrastructures de base, à l'amélioration du cadre de vie et au développement local et au développement des ressources humaines.

Ces actions visent l'impulsion des activités économique à travers l'ensemble du territoire national et plus particulièrement dans les zones défavorisées et la création d'emplois et l'amélioration du pouvoir d'achat.

---

<sup>91</sup> F.TALAHITE :op cit,p 16.

### *3. Plan de la consolidation de la croissance économique.*

En mai 2010, le gouvernement algérien a lancé un troisième plan quinquennal d'investissement public couvrant la période 2010-2014 pour une enveloppe financière de 286 milliards de dollar. Il est destiné essentiellement au parachèvement des grands projets déjà entamés dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau pour un montant de 130 milliards de dollar et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 156 milliards de dollar.

Ce programme consacre plus de 40% de ses ressources à l'amélioration du développement humain. Ce volet englobe une amélioration de la qualité de l'enseignement, une prise en charge médicale de qualité, de meilleures conditions d'habitat ainsi que d'alimentation en eau potable et en ressources énergétiques.

Dans son volet lié aux infrastructures de base, le programme a réservé 40 % de son montant au développement des infrastructures de base avec notamment : une enveloppe de 42,25 milliards de dollars attribuée à la finalisation de l'autoroute est/ ouest et une enveloppe de 50 milliards de dollars pour le secteur de l'habitat pour la construction de deux millions de logements et la réhabilitation du tissu urbain.

L'exécution de ces programmes, a permis la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles concernant notamment le système fiscal, le partenariat Etat-secteur privé et la société civile. Et la réalisation des grands travaux pour développer et moderniser les infrastructures.

Cependant, tout le non sens de la politique économique adoptée par les autorités algérienne en cette première décennie des années 2000 réside dans l'adoption des plans de relance économique de type keynésien, comme si l'économie algérienne n'était pas en crise structurelle mais en récession conjoncturelle.

## Sous section 2 : Le retour des mesures protectionnistes

Historiquement, les crises économiques ont toujours eu pour conséquence de raviver les tensions protectionnistes. Ce fut le cas lors de la grande dépression à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'amendement *Smoot-Hawley* de 1930 qui élevait considérablement les droits de douane des Etats-Unis et annonçait la généralisation du protectionnisme est devenu un repoussoir. C'est à cette époque qu'on redécouvre le *fair trade* et forge les concepts de *managed trade* ou de la politique commerciale stratégique<sup>92</sup>.

L'Algérie assiste ces dernières années à un protectionnisme accru résultant de la promulgation des lois de finances portant des mesures restrictives de l'activité économique, ainsi que la création d'un fond de régulation des recettes.

### 1. La création du fond de régulation des recettes FRR

Créé par la loi de finances complémentaire de l'année 2000<sup>93</sup>, le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) est un compte d'affectation spéciale<sup>94</sup> dont le but consiste à garantir les dépenses publiques contre les fluctuations de la production et des cours des hydrocarbures. Le FRR est alimenté par le différentiel entre les produits de la fiscalité pétrolière budgétisés et ceux qui sont effectivement recouverts. Le calcul des produits de la fiscalité pétrolière au niveau de l'élaboration du budget se fait à partir d'un prix de référence (37 USD / baril) combiné au taux de change dinar algérien/dollar et aux volumes des hydrocarbures projetés pour l'année.

Initialement, les ressources de ce fonds ont été utilisées pour le remboursement de la dette publique extérieure. A présent que les contraintes liées à la dette extérieure sont maîtrisées, et étant donné la poursuite, par les pouvoirs publics, de la politique des grands travaux, le FRR vise à sécuriser les programmes de développement à moyen terme. Il contribue également à la maîtrise de l'inflation, car les montants importants qui y sont logés sont autant

---

<sup>92</sup> J-M. SIROËN : Un retour du protectionnisme est-il à craindre, Table ronde organisée par l'Institut de l'entreprise, 25 mars 2009, p1.

<sup>93</sup> Article 10 de la loi n°2000-02 du 27 juin 2000 portant loi de finances complémentaire pour 2000.

<sup>94</sup> Décret exécutif n°02-67 du 06 février 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-103 intitulé « fond de régulation des recettes ».

de liquidité qui aurait pu être injectée dans l'économie et par conséquent, alimenter l'inflation. Le FRR a servi en 2009, à financer une partie du déficit budgétaire pour un montant total de 4,9 milliards USD.

## *2. Les lois des finances complémentaires 2009 et 2010*

Les lois de finances complémentaires 2009<sup>95</sup> et 2010<sup>96</sup> ont profondément modifié le cadre juridique régissant l'investissement surtout étranger. Pour toute soumission, la préférence nationale a été portée de 15 à 25%.

Concernant l'encadrement de l'investissement étranger dans les services, BTPH et industries y compris les hydrocarbures le privé et l'étranger est exigé d'avoir au maximum 49% et le local 51%. Le texte législatif stipule que l'effet rétroactif de la règle 51% et de 49% est susceptible d'être généralisé pour les opérateurs étrangers ayant investi en Algérie avant 2009 qui pratiquent l'extension. L'Etat algérien a également introduit des changements entendant faire prévaloir le droit de préemption<sup>97</sup>.

En vertu des dispositions de la loi de finances complémentaire 2010, toute augmentation ou modification de la structure de capital, et tout accroissement du nombre d'actionnaires de la part des entreprises étrangères détenant plus de 51 % des actions, seront contraintes de recevoir un ou plusieurs actionnaires des entreprises nationales à raison de 51% du capital.

Dans le même sillage, la loi de finances complémentaire 2009, en contradiction avec les lois du marché prévoit l'interdiction aux banques commerciales l'octroi des crédits à la consommation. Ainsi cette même loi a imposé aux entreprises d'effectuer le paiement des importations au moyen du seul crédit documentaire, et a instauré l'autorisation de franchise des droits de douane.

---

<sup>95</sup> Loi n°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, j o n°44.

<sup>96</sup> Loi n°10-01 du 16 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010, j o n°49.

<sup>97</sup> L'Etat algérien se réfère à l'article 62 de la loi de finances complémentaire de 2009 qui stipule que «l'Etat ainsi que les entreprises publiques économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers».

Certains économistes<sup>98</sup> aperçoivent les mesures des lois de finances comme « l'expression d'un certain pragmatisme, un ajustement de la politique économique ne remettant pas en cause le choix d'ouverture. Il s'agirait de corriger le processus d'ouverture économique en marche afin de corriger certaines décisions prises de manière hâtive sans être convenablement négociées, sans que, pour l'heure, il n'y ait remise en cause des choix fondamentaux en faveur de l'ouverture ».

A.MEBTOUL<sup>99</sup> constate le contraire « Toutefois à la lumière des nouvelles orientations économiques, notamment depuis la promulgation des lois de finances complémentaires 2009 et 2010 ; ou la majorité de l'investissement sera financé sur fond public, le patriotisme économique s'assimile t-il au tout Etat lorsqu'on sait que l'assainissement des entreprises publiques en Algérie a coûté au trésor public des dizaines de milliards de dollars entre 1971 et 2009 sans résultat probants, ou à un rôle plus accru de l'Etat régulateur, différence de taille pour toute politique économique fiable devant tenir compte de cette dure réalité ».

Cependant, même motivées à l'origine par le souci d'adapter l'économie algérienne au nouveau contexte à la fois interne et international, ces mesures ne risquent-elles pas de se transformer en réels facteurs de repli et d'isolement protectionniste ? Or, il serait mieux d'accélérer les réformes structurelles et de prendre les mesures incitatives à l'augmentation de l'offre locale.

---

<sup>98</sup> F.TALAHITE : op cit, p126.

<sup>99</sup> A.MEBTOUL: Le patriotisme économique en Algérie s'assimile t-il au retour du tout Etat bureaucratique, Le Midi Libre, 18/08/2010.

## **Chapitre 3 : Evaluation et perspectives de la politique économique en Algérie**

Après avoir dressé un constat chronologique des différentes mutations connues par l'économie algérienne, ainsi que la nature de la politique économique mise en œuvre, imprégnée par une politique de transition mais inachevée vers l'économie de marché, puis un retour de l'interventionnisme étatique au début des années 2000. Nous consacrons ce chapitre à l'évaluation de la pertinence de la politiques économique menée à l'égard de ses objectifs à savoir, la croissance, la lutte contre le chômage et l'inflation et les équilibres extérieures ( **section 1** ) .

Quant à la deuxième section, elle est réservée à une étude des perspectives de la politique économique en Algérie, à la lumière des recommandations des économistes pour améliorer la compétitivité et la diversification de l'économie algérienne ; dans un but de rompre avec la logique rentière et de progresser dans un climat régné par les règles d'une bonne gouvernance économique ( **section 2** ) .

## **Section 1 : Evaluation de la conduite de la politique économique en relation avec ses objectifs**

Evaluer la conduite de la politique économique, c'est d'abord faire des constats concernant la réalisation de ses objectifs, en analysant les différents instruments et dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics ; en matière de la lutte contre le chômage et l'inflation, ainsi que la réalisation d'une forte croissance et l'équilibre de la balance des paiements.

Dans ce cadre, une étude statistique traçant l'évolution de ces politiques semble nécessaire dans le sens où elle permet d'observer la dynamique, la régression et la rupture des politiques engagées et leurs évolutions, en interaction avec le contexte économique interne et externe. Ensuite, il s'agit d'analyser et d'évaluer le bilan de ces politiques économiques dans notre champ temporel d'étude.

### **Sous section1 : L'objectif de la lutte contre le chômage**

Le chômage est un problème épineux que vit beaucoup de pays y compris l'Algérie. La maîtrise de ce phénomène conditionne la paix sociale et garantit les conditions de progrès économique, de même que sa gestion est devenue un étalon de la réussite des politiques économiques et de la stabilité des pouvoirs publics.

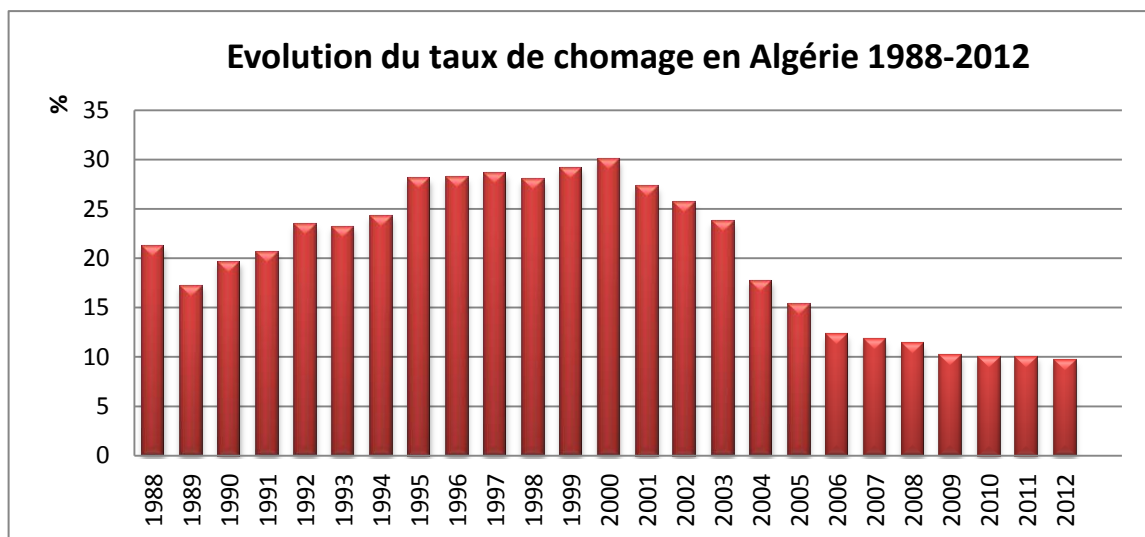
Depuis l'indépendance le chômage existe massivement, cependant un traitement a permis de le déguiser mais pas d'assurer un vrai travail créateur de valeur ajoutée. Les demandeurs d'emploi sont absorbés par l'appareil administratif et les entreprises publiques.

Nous proposons ici d'étudier son évolution et de mettre la lumière sur les différents dispositifs mis en place pour la lutte contre ce fléau dont les répercussions sont économiquement et socialement néfastes.

### 1. Evolution du taux de chômage<sup>100</sup>

Dans une Algérie sous développée et sous équipée, le chômage sévit à l'état endémique depuis l'indépendance, expliquant un exode rurale et une émigration massifs. Néanmoins il a pu être déguisé pour être reconnaissable à travers les sureffectifs dans les entreprises et dans les administrations ou une subtile manipulation des statistiques et des définitions des concepts. Il ne commença à prendre un caractère de pandémie que dans la dernière décennie du 20 siècle, à la suite de la mise en œuvre de plan d'ajustement structurel et du processus de la transition vers l'économie de marché<sup>101</sup>.

Le graphique ci-dessous permet de tracer l'évolution du taux de chômage durant la période étudiée. (Voir annexe 02) .



Source : constitué à partir des différents bulletins de l'ONS

A partir de 1988 dans un contexte de crise, et à la suite des réformes des entreprises publiques, comme le montre le graphique ci-dessus, le chômage commence à prendre des grandeurs alarmantes ; pour atteindre son apogée durant les années 1990 qui sont marquées par un accroissement continu du taux de chômage. En 1995, il franchit brutalement un nouveau palier et atteint pour la première fois la barre des deux millions de personnes avec la mise en œuvre du PAS.

<sup>100</sup> Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

<sup>101</sup> M.KHELADI :op cit, p195.

En effet, entre 1990 et 1997, le niveau du chômage a doublé, faisant de l'Algérie, avec un taux dépassant 20% de la population active, l'un des pays au monde, à revenu par tête similaire, les plus touchés par le chômage. Sa persistance est en fait désormais une caractéristique structurelle de l'économie algérienne<sup>102</sup>.

Les facteurs explicatifs de cet accroissement sont à rechercher tant du côté de l'offre que de la demande de travail. Du côté de l'offre, nous pouvons trouver la croissance démographique ainsi qu'un taux de participation à la hausse du fait notamment de l'amélioration du niveau d'éducation, de la population féminine. Du côté de la demande, la hausse brutale du taux de chômage dans les années 1990 est surtout le résultat de la crise qui frappe l'économie, et la différence dans la cadence entre la croissance du PIB qui a été de 2,3% de 1993 à 2002, alors qu'à la même période la population active croissait de 3,4%.

Par ailleurs, la récession liée à la transition et l'application du PAS peut expliquer la hausse dans les premières années après le début de la transition, ensuite, il faut plutôt regarder du côté de la nature de l'économie, notamment celui du processus de privatisation, qui aggrave la désindustrialisation. A cela s'ajoutent les caractéristiques structurelles du marché de travail d'une économie mono-exportatrice.

Le chômage est demeuré extrêmement élevé avec un taux quasiment constant de plus de 27%, il atteint un niveau plus élevé en 2000, soit 30% avec une légère baisse enregistrée en 2003. Cependant, ce taux a connu en 2004 un fléchissement inattendu : 17% ; cette importante chute du taux de chômage fortement controversée est due sans aucun doute à des changements opérés dans le mode d'évaluation antérieur<sup>103</sup>.

Quoiqu'il en soit et au-delà des controverses relatives à sa mesure, le chômage est une réalité tangible en Algérie, ce qui pousse à s'interroger sur les performances des politiques économiques dans ce domaine sensible de la création d'emploi productifs<sup>104</sup>.

---

<sup>102</sup> F.TALAHITE : Réformes économique et transformation en Algérie, op cit, p 97.

<sup>103</sup> A.BOUZIDI : Des statistiques fiables : un besoin urgent, Le Quotidien d'Oran jeudi 11/11 2004

<sup>104</sup> K.BOUTALEB : La problématique du développement socio-économique et les objectifs d'une authentique réforme de l'Etat en Afrique, 11<sup>o</sup> assemblée générale du codesria Maputo, Mozambique 6 – 10 – Décembre 2005, p18.

Si on considère que le chômage a effectivement reculé ces dernières années, nonobstant les controverses inhérentes à son mode d'évaluation, ce recul serait cependant dû principalement aux différents dispositifs de lutte contre le chômage mis en place par les pouvoirs publics.

## ***2 .Evaluation des politiques de l'emploi***

La création d'emplois est un des objectifs stratégiques constants de la politique nationale de développement, face aux difficultés des secteurs économiques à créer des emplois, les pouvoirs publics algériens ont eu recours à des solutions alternatives permettant de réduire la pression sur le marché du travail.

Dans cette bataille, les pouvoirs publics s'appuient sur plusieurs facteurs : Les importants programmes publics d'investissements et les plans de charge en découlant pour les entreprises, la relance de la demande privée grâce à l'accroissement des revenus, la baisse de la pression fiscale et la stabilisation des taux d'intérêts, la relance de l'agriculture et les recrutements de la fonction publique pour encadrer les diverses nouvelles réalisations de service public, en sont les principaux<sup>105</sup>.

Plusieurs dispositifs d'insertion et de récupération des populations vulnérables, ont été mis en œuvre, il s'agit de :

➤ Le programme Emplois Salariés d'Initiative Locale (ESIL) :

La création du programme « Emplois Salariés d'Initiative Locale » a pour objectif l'occupation temporaire des jeunes pour une durée maximale d'une année. Le recrutement des jeunes est assuré par les collectivités locales. Ce dispositif a pour fonction de permettre aux jeunes chômeurs d'acquérir une expérience professionnelle, au sein d'une unité de production ou d'une administration.

➤ Le programme Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre(TUP-HIMO)

Ce programme s'adresse également aux jeunes primo-demandeurs ayant un niveau d'instruction peu élevé, et la nature des emplois offerts est provisoire. Les

---

<sup>105</sup> MAEAP : op cit, p234.

emplois proposés concernent des travaux d'entretien et de restauration, au niveau des communes. Le programme est financé notamment à partir du Fonds Social de Développement créé par les pouvoirs publics en 1996, dans le but de réduire les effets négatifs des réformes économiques mises en application<sup>106</sup>.

➤ Le programme Contrat Pré-Emploi(CPE)

À partir de l'année 1998 les pouvoirs publics ont procédé au lancement d'un deuxième programme appelé « le programme de pré-emploi » (CPE)<sup>107</sup>, la population ciblée représente les chômeurs diplômés, universitaires ou techniciens supérieurs. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée (un an) qui peut être renouvelé une seule fois, à la demande de l'employeur. Le programme des CPE est financé par le compte d'affectation spéciale du trésor consacré à l'emploi des jeunes (FNSEJ).

➤ Le programme d'aide à la création de micro-entreprises

Il s'agit d'un dispositif qui est destiné aux chômeurs souhaitant créer leur propre entreprise ainsi qu'aux cadres victimes de compressions d'effectifs. Opérationnel depuis le second semestre de 1997, les projets peuvent bénéficier d'un financement public, ou être autofinancés. En 1998, Un fonds de garantie des investissements des micro-entreprises, sur financement public a été créé, pour faciliter l'octroi de crédits bancaires. La micro-entreprise est pilotée par l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes)<sup>108</sup>, institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs de projets de création d'entreprise.

Ce dispositif, qui s'inscrit en rupture avec les approches antérieures et qui traite le chômage par l'économique, s'est fixé deux objectifs principaux :

- Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes entre 19 et 35 ans.

Dans ce cadre s'inscrivent également, la promotion des investissements, suivie par l'ANDI (Agence Nationale du Développement de l'Investissement)

---

<sup>106</sup> C- C. ANNOUAR et K. TCHOUAR : Chômage et politique de l'emploi en Algérie, université de Tlemcen :op cit, p 06.

<sup>107</sup> Décret exécutif 98/402 du 02 décembre 98, fixant les modalités et conditions du CPE.

<sup>108</sup> Décret exécutif n° 96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

ex APSI (Agence de Promotion, de Soutien et de suivi des Investissements) et les CALPI (Comités d'Assistance, de Localisation et de Promotion des investissements).

➤ Les actions de recherche d'emploi, l'aide au travail indépendant et de « formation reconversion » gérées par la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) en complément de l'assurance chômage des personnes compressées pour raisons économiques.

Les résultats enregistrés en matière de promotion de la micro activité se sont traduits par une amélioration des performances des deux organismes en charge de la promotion de la micro entreprise à savoir l'ANSEJ et la CNAC. En effet, en 2010 le bilan de cette politique se présente comme suit : 60.132 emplois générés par le dispositif de création d'activité ANSEJ et 15.804 emplois pour la CNAC Soit au total, 75.936 emplois directs pour les deux dispositifs.

Le dispositif ANSEJ a particulièrement suscité l'intérêt des jeunes demandeurs d'emplois, son bilan de financement de projets par secteur d'activité depuis sa création au 30 juin 2013 , se présente comme suit :

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Projets financés</b>	<b>Emplois au démarrage</b>
Services	169.803	363.115
Artisanat	33.312	102.884
Agriculture	29.456	75.275
BTPH	19.944	65.354
Industrie	17.773	54.307
total	270.288	660.935

*Source : Site internet de l' ANSEJ*

Quant à l'ANEM, elle a réalisé en 2010 : 181.839 placements dans le Secteur économique (intermédiation) et 273.141 placements dans le cadre du DAIP . Au total, pour cette année, le nombre d'emplois créés dans le cadre des dispositifs gérés par le Secteur du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale est de 530.916.

La lutte contre le chômage est une expérience relativement nouvelle en Algérie, ce qui explique pour une partie les succès modérés qu'elle enregistre. L'efficacité de ces différents dispositifs est limitée et insuffisants pour atténuer le problème du chômage. Même s'ils permettent à leurs bénéficiaires de disposer d'une première expérience professionnelle. La plupart de ces dispositifs n'offrent pas de solution durable aux demandeurs d'emplois. Ils proposent un traitement social plutôt qu'économique de la question du chômage.

Pour le programme d'aide à la création de micro-entreprises. La majorité des jeunes entrepreneurs ne sont pas initiés au monde des affaires et trouvent du mal à gérer leur entreprise, A cela s'ajoute un autre problème qui est tout aussi entravant, celui de la concurrence des produits importés qui ne favorise pas la productivité nationale.

## **Sous section2 : L'objectif de la croissance forte**

La croissance constitue pour les pouvoirs publics une problématique d'une importance réelle. Elle se mesure par l'accroissement du produit national, c'est-à-dire par l'accroissement du volume des facteurs de production utilisés. Pour l'évaluer, nous procéderons d'abord à l'étude de l'évolution de son taux, ensuite nous tenterons de la caractériser.

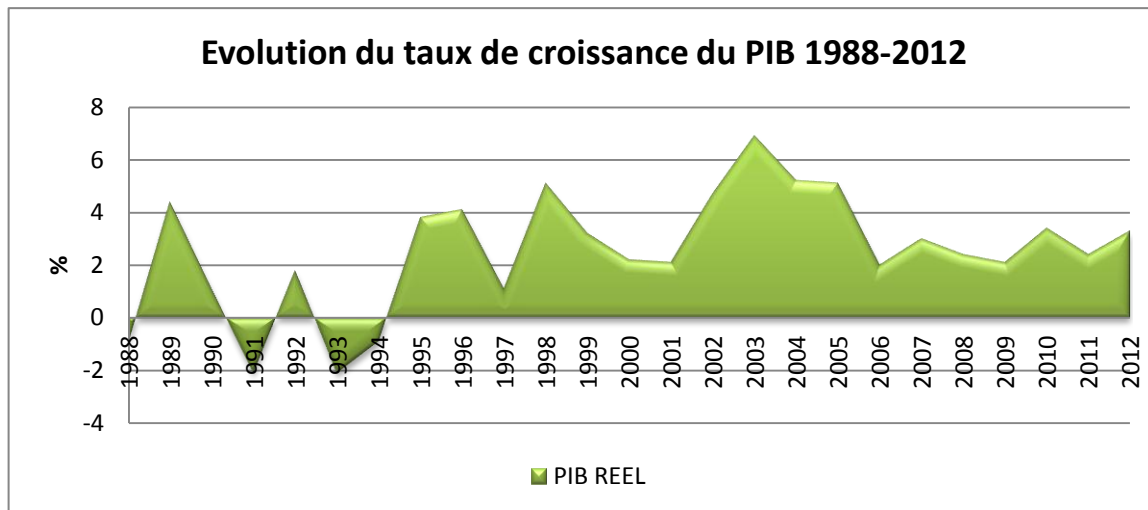
### ***1. L'évolution du taux de la croissance***

Pour générer la croissance économique, la politique de développement socialiste avait adopté pour le modèle des industries industrialisantes du professeur Gérard de Bernis et son corollaire, la concentration urbaine, vue par les planificateurs algériens comme une des marques de la modernisation et non pas comme un effet pervers du développement<sup>109</sup>.

---

<sup>109</sup> L.GARON : Crise économique et consensus en État rentier : Le cas de l'Algérie socialiste, Études internationales, vol. 25, n° 1, 1994, p 29.

Cependant, la croissance en Algérie n'a pas été toujours accélérée, le taux était parfois négatif voire faible dans les meilleurs des cas. Le graphique suivant montre l'évolution du taux de croissance durant la période 1988-2012. (Voir annexe 03).



SOURCE : constitué à partir les différents rapports de la Banque d'Algérie

La lecture du graphique montre que le taux de croissance en Algérie était pendant une longue période, soit depuis l'éclatement de la crise dans le pays suite à l'effondrement des prix des hydrocarbures sur le marché international en 1986, négatif ou très faible. Il n'est devenu positif que depuis 1995 suite au début de l'application du Programme d'Ajustement Structurel en 1994 avec la compression drastique de la demande et la forte dévaluation de la monnaie national de 40%.

De l'ordre de -2,1% et -0,90 en 1993 et 1994 respectivement, le taux de croissance est passé à 3,8% en 1995 et 4,1% en 1996 ; Cette croissance est le fait de deux secteurs : les hydrocarbures et l'agriculture. Ce qui a fait dire que la croissance de l'année 1996 était le résultat de deux facteurs exogènes : le pétrole et la pluie. En 1997, le taux de croissance chute à 1,1% à cause d'une baisse sensible de la production agricole notamment.

Le taux s'est stabilisé ensuite à environ 2,5% en moyenne (3,2% en 1999, 2,2% en 2000 et 2,1% en 2001). Cependant suite au Plan de Soutien à la Relance Economique, le taux enregistre une moyenne de 5,5 % (soit 4,7% en 2002, 6,9% en 2003, 5,2% en 2003

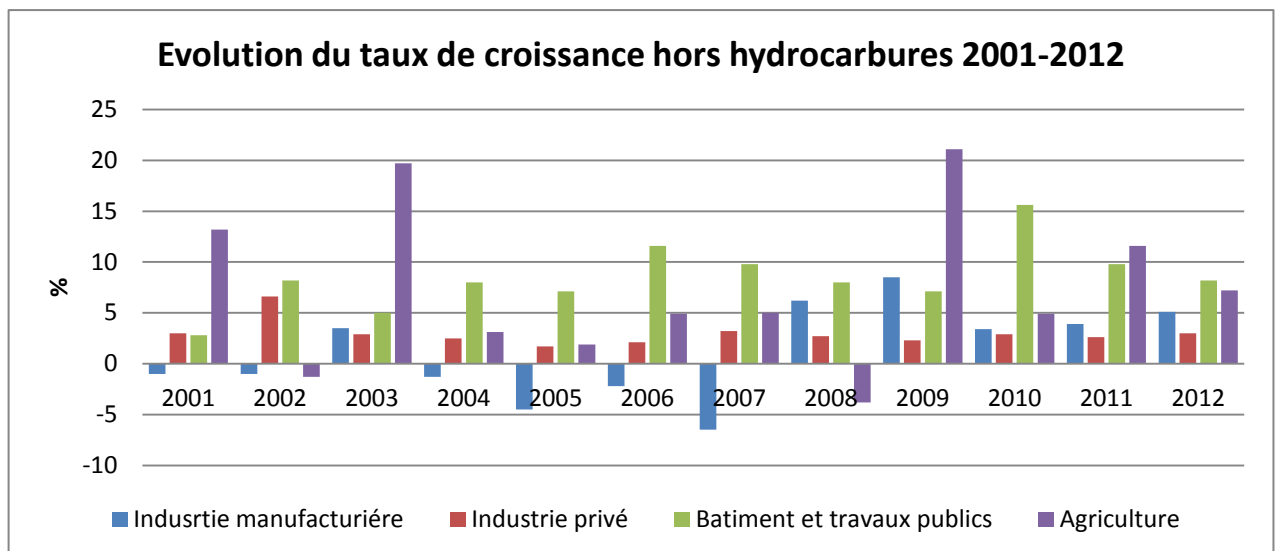
et 5,1% en 2004). C'est une croissance économique générée essentiellement par les hydrocarbures.

En 2006, le taux de croissance a chuté à 2 %, ce dernier continu à enregistrer des taux médiocres durant les années qui suivent à savoir 3% en 2007, 2,4 % en 2008, 2,1 en 2009, 3,4 en 2010, 2,4 en 2011 et 3,3 en 2012. En effet en 2010, la croissance économique s'est légèrement accélérée, le produit intérieur brut progressant de 3,4%, tiré par celle des secteurs des services et du BTP. Et en 2012, la croissance économique a repris, timidement, tirée par quasiment tous les secteurs d'activité, en dépit de l'important recul de la croissance du secteur des hydrocarbures de 3,4 %.

## 2. La vulnérabilité structurelle de la croissance

La croissance de l'économie algérienne, presque exclusivement portée sur les hydrocarbures, dépendante des biens et services importés, dont l'impact sur la productivité globale de l'économie est faible, ce qui constitue une difficulté pour l'avenir<sup>110</sup>.

Pour une lecture de plus près de la croissance hors hydrocarbure, le graphique ci-dessous montre sa structure.



SOURCE : Banque d'Algérie.

<sup>110</sup> A.BENACHNHOU : Pour une meilleure croissance, éditions Alpha, Alger, 2009, p21.

Ce graphique permet de constater que les deux secteurs moteurs de la croissance hors hydrocarbures sont impulsés par la dépense publique, celui du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) en grande partie et celui de l'agriculture par les subventions d'équipement accordées aux agriculteurs, en plus de sa dépendance aux facteurs exogènes (la pluviométrie).

La croissance du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) est le résultat de l'investissement public, notamment dans les infrastructures qui d'après les chiffres de la Banque d'Algérie, au cours de la période 2002-2010, a représenté en moyenne 13% du PIB (8,2% en 2002 et 15,2% en 2010), soit le taux le plus élevé parmi les pays émergents et les pays en développement, y compris les pays exportateurs du pétrole.

A l'inverse et paradoxalement, une faiblesse des investissements privés observée due en partie aux difficultés d'accès du secteur privés aux ressources bancaires et du climat des affaires peu encourageantes, notamment pour l'industrie qui réalise des taux dérisoires. Cependant, en dépit de l'accroissement de l'investissement public ; l'investissement productif, notamment dans l'industrie manufacturière, manque dramatiquement, d'où les taux très faible enregistrés par ce secteur.

Pour sa part, le professeur BENACHNHOU soutien que la faiblesse de la croissance de l'industrie manufacturière s'explique par la stagnation des investissements hors hydrocarbures en longue période, notamment dans les industries manufacturières dont la valeur ajoutée croit faiblement et tire la croissance globale vers le bas. Depuis plus de vingt ans, que l'investissement productif a été faible dans l'économie faute de moyens d'abord et de politiques ensuite<sup>111</sup>

Il ressort donc de cette analyse que la politique budgétaire menée par l'Etat via l'accroissement des dépenses et qui a pour but d'augmenter la croissance nationale, n'a présenté en réalité aucun effet dans ce sens. Si nous situons cette politique dans son contexte historique, nous nous rendrons compte que : quand J.M.KEYNES l'a préconisée pour remédier à la grande crise des années 1930.

---

<sup>111</sup> A.BENACHNHOU : op cit,p23.

Autrement dit, à cette époque s'il y eu récession, elle a été le résultat du manque d'engouement sur la production, causé par la détérioration du pouvoir d'achat des consommateurs et donc de la régression de la production des entreprises tout en sachant que ces dernières ont toujours des capacités de production oisives pour répondre à une éventuelle demande manifestée sur le marché des produits<sup>112</sup>.

En effet, la relation entre les dépenses publiques et la croissance économique a fait l'objet de plusieurs travaux empiriques. La majorité de ces travaux ont montré que les finances publiques, prises dans leur totalité, ne sont pas porteuses de croissance de long terme. Ceci peut être expliqué d'une part par l'existence d'effets d'éviction de l'investissement privé par l'investissement public et d'autre part par la mauvaise mobilisation et l'allocation inefficace des recettes publiques.

Le modèle de croissance de l'économie basé sur le volume des recettes provenant de la seule exportation des hydrocarbures témoigne selon l'expression du professeur MEKIDECHE de la fragilité de l'économie algérienne. Les risques d'un retournement des prix des hydrocarbures ne sont pas négligeables<sup>113</sup>.

Ainsi, les fluctuations des prix pétroliers, et à degré moindre les quantités d'hydrocarbures vendues sur le marché international, constituent la variable essentielle du développement économique de l'Algérie du fait des ajustements des dépenses publiques qui en résultent directement. Cette influence du secteur des hydrocarbures sur les politiques publiques s'explique par le fait qu'elles contribuent à plus du tiers du PIB national, plus des deux tiers des recettes budgétaires et la quasi-totalité des recettes en devise, soit 97%.

La croissance dans le secteur des hydrocarbures ne doit, bien évidemment, pas faire illusion. Le fait que les hydrocarbures aient une valeur internationale ne tient ni à la qualité du produit ni à sa compétitivité. A l'instar des autres pays pétroliers, la croissance dans ce secteur tient de la répartition mondiale des réserves de matières

---

<sup>112</sup> F .MARZOUK :op cit, p12.

<sup>113</sup> M.MEKIDECHE :L'économie algérienne à la colisée des chemins, édition Dahlab, Alger, 2008, p37.

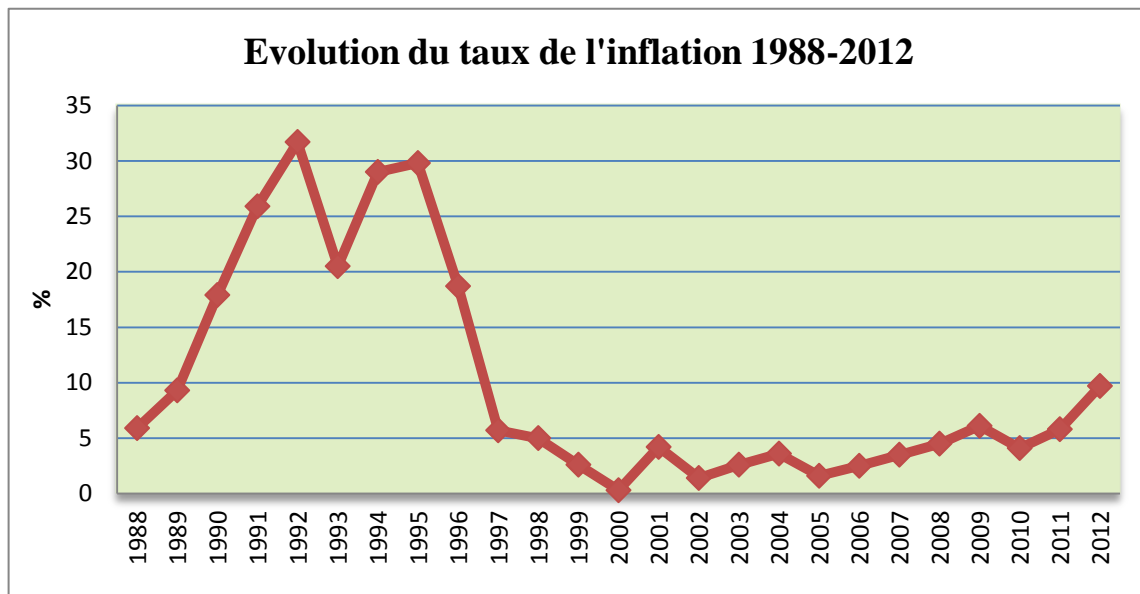
premières et donc du monopole que détiennent nos pays sur ces produits leur permettant de moduler en partie l'offre mondiale et la fixation des prix<sup>114</sup>.

### Sous section 3 : L'objectif de la réduction de l'inflation

L'utilisation de la politique économique dans une logique de stabilisation des prix paraît comme une des priorités de l'action gouvernementale. Car l'inflation a des répercussions néfastes sur le plan économique et social en contribuant à la dégradation du pouvoir d'achat des citoyens.

#### 1. Evolution du taux d'inflation

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux de l'inflation durant la période 1988-2012.( voir annexe 04 )



Source : Banque d'Algérie

<sup>114</sup> D. BELKACEM : L'illusion de la croissance en Algérie, El Watan, 3 juillet 2004.

La lecture du graphique montre que le taux d'inflation a franchi des seuils intolérables durant la période transitoire de 1991-1995, notamment l'année 1992 lorsqu'elle a atteint son point culminant voire 31,7 % . Cette situation est le résultat naturel de la politique de libéralisation des prix menée par les pouvoirs publics à partir de l'année 1989. Ainsi que la dévaluations du dinar qui ont eu lieu en 1994. En effet, durant cette période, les prix des denrées alimentaires de base ont flambé.

Les initiatives d'ajustement et de libération des prix, ainsi que la dévaluations du dinar qui ont eu lieu en 1994, ont entraîné une progression forte et rapide des indices de prix à la consommation, le taux d'inflation atteint 29,7% en 1995 contre 20,5% en 1993. Celui-ci s'est progressivement atténué à partir de 1996 passant de 18,6% à 5,7% en 1997.

A la fin des années quatre-vingt-dix, l'inflation s'est progressivement résorbée et atteint un taux de 0,3% en 2000 et 1,4% en 2002. Une telle performance est tout à fait surprenante dans un contexte de libération des prix ; avec la reconstitution de réserves de change, elle représente un résultat positif de la politique du gouvernement menée depuis 1994<sup>115</sup>.

Cependant, l'inflation poursuit une tendance haussière entamée en 2007 et son rythme s'accélère pour atteindre en 2009 le taux de 6,1% et en 2012 le niveau de 9,7 % . En raison d'une exacerbation de la pression exercée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires, notamment les produits alimentaires importés.

Toutefois il existe un effet modérateur, généré par le soutien aux prix des nouveaux produits alimentaires de base (huile, sucre). Ce soutien s'ajoute à celui appliqué déjà avant 2011 aux blés et au lait en poudre. Malgré ces performances, l'Algérie a connu en début de 2011 des manifestations provoquées par une inflation importée en relation avec la hausse des cours mondiaux des produits de base<sup>116</sup>.

---

<sup>115</sup> Z.BLEOGBI :op cit,p167.

<sup>116</sup>Groupe de la Banque Africaine de Développement : Note de dialogue 2011-2012, Mai 2011 p 06.

Il convient de noter que l'inflation a poursuivi en 2009 sa tendance haussière, alors qu'elle a reculé presque partout dans les pays développés, voire atteint des taux négatifs, notamment dans les principaux pays partenaires commerciaux de l'Algérie<sup>117</sup>. Selon la Banque d'Algérie, et contrairement aux années précédentes, cette inflation est générée par la hausse des prix des services et biens manufacturés, même si les biens alimentaires ont subi des hausses substantielles, mais nettement plus faible que celles des premiers.

L'inflation<sup>118</sup> s'est accélérée en 2012 et a atteint 9,7 %, son taux le plus élevé de la décennie. Elle est essentiellement endogène et déterminée par la dérive des prix des produits agricoles frais.

## ***2. La conduite de la politique monétaire***

L'objectif de la politique monétaire est d'assurer un certain volume de liquidité de l'économie afin de favoriser, à l'intérieur, croissance et stabilité des prix, et, à l'extérieur, l'équilibre des échanges, en ligne avec les objectifs de la politique économique<sup>119</sup>.

La réforme des instruments de la politique monétaire, principalement durant la seconde moitié des années 1990, a amené la Banque d'Algérie à abandonner le recours aux instruments directs (encadrement des crédits). L'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et crédit<sup>120</sup>, est venue renforcer les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire.

Ainsi les prérogatives du conseil de la monnaie et crédit, en tant qu'autorité monétaire en charge de la définition des objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit arrête l'instrumentation monétaires, sur la base des projections monétaire élaborées par la Banque d'Algérie<sup>121</sup>.

---

<sup>117</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2009, p 169.

<sup>118</sup> Mesurée par l'indice des prix à la consommation.

<sup>119</sup> M.Y.BOUMGHAR : La conduite de la politique monétaire en Algérie :Un essai d'examen ,université de Tlemcen, op cit, p02.

<sup>120</sup> L'ordonnance n°03-11, du 26 aout 2003, relative à la monnaie et au crédit.

<sup>121</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2010, op cit, p137.

Au titre de l'année 2006, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a maintenu l'objectif d'inflation de 3 % à moyen terme, comme objectif ultime de la politique monétaire. Le Conseil a arrêté un objectif de croissance de la masse monétaire entre 14,8 % et 15,5 % et celle des crédits à l'économie entre 11,7 % et 12,5 %. Ces objectifs monétaires quantitatifs reposaient sur une hypothèse de 58 dollars/baril et une forte augmentation du budget d'équipement. De plus, la programmation monétaire n'intégrait pas les remboursements par anticipation de la dette extérieure envers les Clubs de Paris et de Londres qui ont été négociés à partir de mai 2006<sup>122</sup>.

Ce cadre juridique a été renforcé en 2010, suite aux effets de la crise financière et économique mondiales par un nouvel dispositif<sup>123</sup> donnant un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. L'objectif d'inflation devient ainsi déterminant par rapport à l'objectif monétaire quantitatif dit objectif intermédiaire, devant contribuer à la concrétisation du ciblage de l'inflation.

En effet, la prévision de l'inflation et son monitoring inhérents désormais au nouveau cadre de la politique monétaire a amené la banque d'Algérie à développer un outil adéquat répondant au souci d'une vision prospective à travers un modèle de prévision à court terme, en plus du modèle de détermination du niveau d'équilibre du taux de change effectif réel<sup>124</sup>.

La tendance à la reprise de l'inflation mondiale à partir de l'année 2009, a amené le conseil de la monnaie et crédit, à fixer l'objectif de l'inflation implicite à 4% au titre de l'année 2010, avec une orientation prospective. C'est en contexte de tendance à la hausse de l'inflation importée, que le conseil, en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédits, a arrêté, en 2010, les objectifs de taux d'expansion de la masse monétaire à 8-9% au titre de l'année sous revue. Quant au taux de croissance des crédits à l'économie, l'objectif quantitatif a été fixé à 13- 14%<sup>125</sup>.

---

<sup>122</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2006, p 145.

<sup>123</sup> Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et crédit, JO n° 50.

<sup>124</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2010, op cit, p120.

<sup>125</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2010, op cit, p138.

Si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont désormais recherchés et suivis de façon rigoureuse, la Banque d'Algérie veille à minimiser tout écart entre la prévision d'inflation à court terme et l'objectif retenu par le Conseil de la monnaie et du crédit, en ajustant la conduite opérationnelle de la politique monétaire et retourner à la cible dans un délai raisonnable.

Cela fait appel, par fois, à d'autres mesures de nature structurelle, à l'exemple de celles concourant à la lutte contre l'inflation endogène. D'ailleurs, cette dernière a caractérisé le phénomène inflationniste en 2011 et 2012, tout comme en 2009, alors que sur une longue période (2001-2012) l'agrégat M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures et dépôts en devises) a été le principal déterminant en la matière<sup>126</sup>.

#### **Sous section 4 : L'objectif de l'équilibre extérieur**

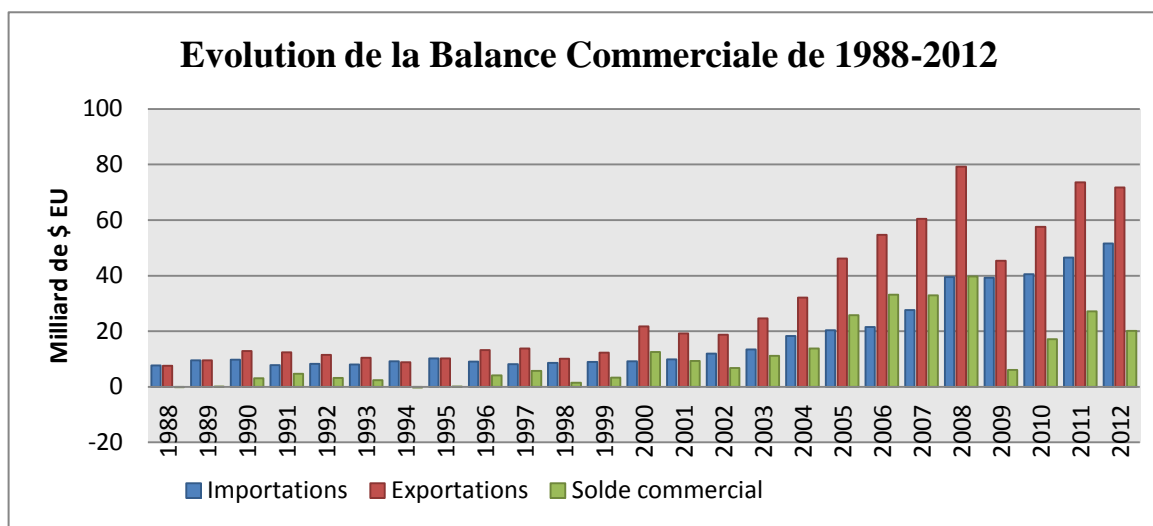
La balance des paiements regroupe toutes les transactions économiques, réelles et financières, qu'un pays effectue avec l'étranger pendant une année. L'équilibre de la balance des paiements est un objectif qui favorise l'atteinte des autres objectifs. La balance des paiements est un moyen d'analyse économique de premier plan et un indicateur pour la conduite de la politique conjoncturelle.

##### ***1. La structure du commerce extérieur algérien***

L'analyse de la structure du commerce extérieur algérien est parmi les indicateurs les plus illustratifs de l'état de la balance des paiements. Le graphique suivant présente l'évolution des échanges commerciaux et du solde commercial de l'Algérie durant la période 1988-2012 (voir annexe 05)

---

<sup>126</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2012, p130.



Source : les rapports de la Banque d'Algérie

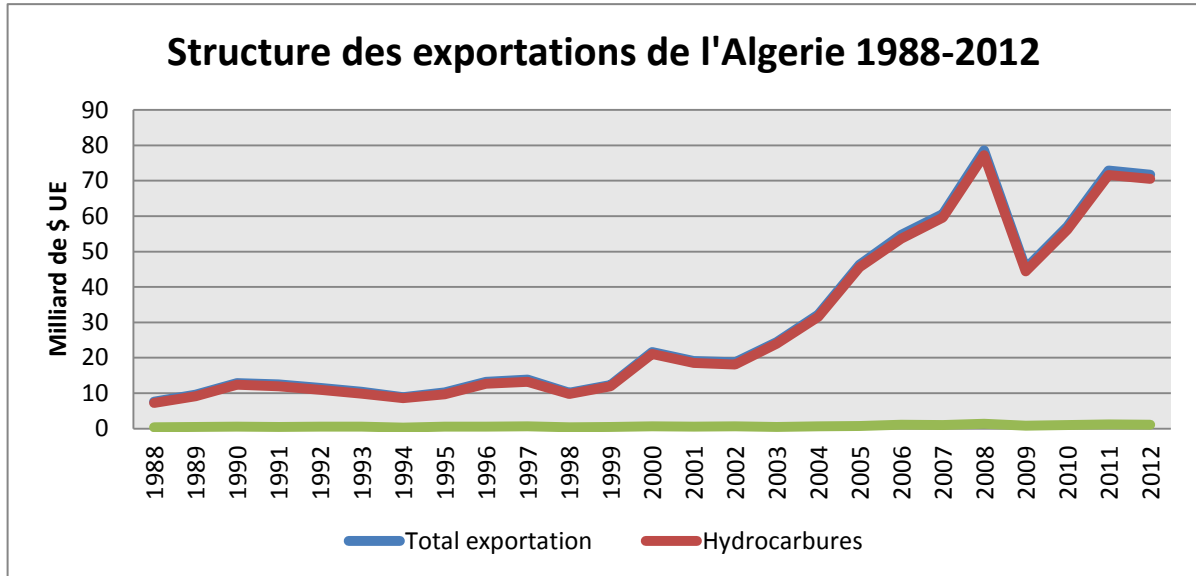
Nous remarquons, à partir de la figure ci-dessus que l'année 1988, a été marquée par un déficit de la balance commerciale enregistré de l'ordre de 80 millions de \$ ; ce déficit peut être expliqué par la croissance en volume des importations globales due à la pression des émeutes d'octobre 1988. Le taux d'accroissement des importations atteint 8,5% en 1989, décroît à -18,8% en 1991.

En 1994 l'année du rééchelonnement de la dette extérieure, les importations s'élèvent à 9,1 milliards de \$ US, alors qu'on enregistre des recettes d'exportations de près de 10,2 milliards de \$ US.

Au cours de l'année 1998, le solde commercial enregistre une baisse qui s'explique essentiellement par la chute des prix du pétrole qui est passée de 18,6 \$/b en 1997 à 12,28 \$/b. En 1999, les prix du pétrole se sont redressés atteignant 17,47 \$/b puis 27,6\$/b l'année d'après. En reflétant la remontée importante du cours du pétrole en 2000, le solde commercial enregistre un excédent de l'ordre de 12,3 milliards de \$ US, record historique. Et la balance commerciale continue à réaliser des soldes performants notamment, celui de l'année 2008 qui dépasse 40.6 milliards de \$ US.

Cependant l'année 2009 a amorcé une forte chute du solde commercial due à la forte contraction des recettes d'exportations d'hydrocarbures en 2009 à cause de la chute des prix des hydrocarbures, enregistrée lors de la grave crise économique mondiale.

Pour bien affiner l'analyse une étude de la structure des exportations algériennes semble pertinente. Cette structure est tracée dans le graphique suivant :



Source : La Banque d'Algérie.

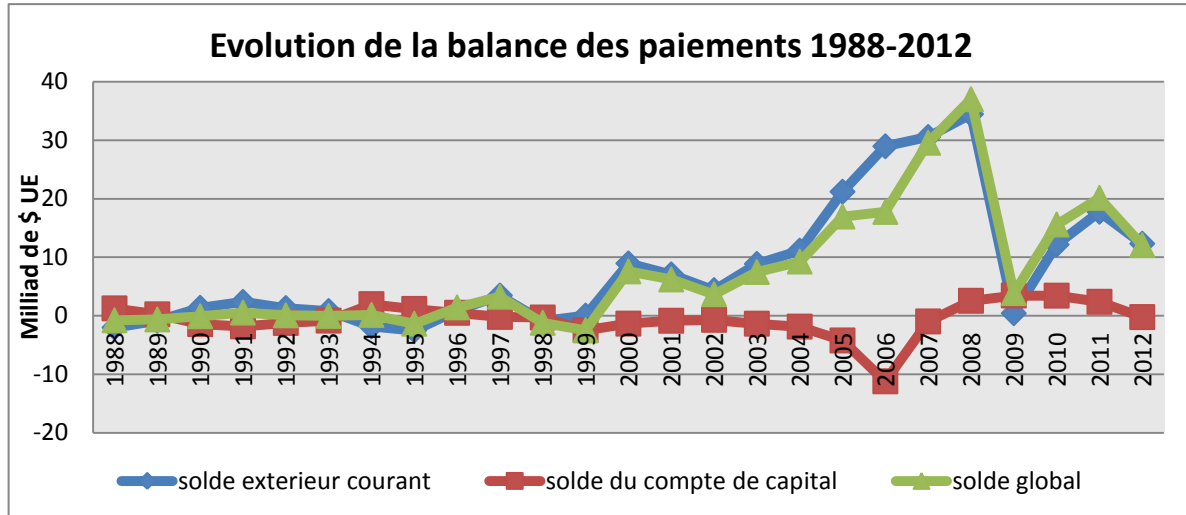
L'étude de la structure des importations algériennes durant cette période permet en effet de montrer la faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures rapportées aux exportations totales, révèle, au delà de la faible compétitivité à l'exportation de l'économie nationale, l'acuité du faible dynamisme de l'activité économique dans la sphère de production hors hydrocarbures. Et également l'importance de la rente pétrolière dans la couverture du déficit de la balance commerciale.

## 2. L'évaluation de la situation de la balance des paiements

A l'analyse du graphique ci-dessous, il apparaît évident que la détérioration des termes de l'échange ainsi que l'accroissement de la dette extérieure, qui est devenue un fardeau de plus en plus lourd à supporter, sont les raisons principales de la détérioration régulière de la balance des paiements enregistrée durant la seconde moitié des années 1980.

Et que l'amélioration remarquable de la balance des paiements est un résultat de l'amélioration du compte courant extérieur enregistrée due à l'excédent de la balance

commerciale, elle-même résultant de l'augmentation des prix internationaux des hydrocarbures d'une part, de la maîtrise du service et du ratio de la dette extérieure réalisée grâce au rééchelonnement, d'autre part.



Source : La banque d'Algérie

En effet, en 2000, la situation de la balance des paiements et des réserves de change s'est consolidée. L'augmentation du prix du baril de pétrole, a eu un impact capital sur cette situation. Notamment sur le ratio du service de la dette qui est tombé à 19,80 %<sup>127</sup>. Et ce comme résultat de la stratégie de désendettement extérieur adoptée et accélérée à partir de 2004, l'encours de la dette extérieure globale à moyen et long terme<sup>128</sup> a été ramené de 58,3% du PIB en 1999 à 2,2% en 2011.

Au cours des années 2000, l'évolution très favorable de la balance des paiements reste déterminée par la bonne conjoncture des prix du pétrole. Si l'économie algérienne reste fortement tributaire des exportations d'hydrocarbures, avec l'apparition d'un nouvel élément de vulnérabilité représenté par l'envolée des importations des biens et services entre 2004 et 2008, la situation de la balance des paiements de 2009 traduit dans une certaine mesure les résultats d'une gestion prudente face à un environnement externe défavorable<sup>129</sup>.

<sup>127</sup> F. YAICI : Etude de l'impact des politiques monétaires et financières sur les performances de l'économie algérienne, université de Tlemcen, op cit , p 8.

<sup>128</sup> Cet encours est de 4,40 milliards de dollars à fin 2011.

<sup>129</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2009, op cit, p 65.

La performance de la balance des paiements résultant de la performance du compte courant extérieur qui enregistre un excédant appréciable, ce dernier reste excédentaire, malgré une détérioration enregistrée en 2009 suite principalement à la chute, en valeur, des exportations des hydrocarbures (-42,5% en 2009 par rapport à 2008), liée à la crise économique internationale

Cette situation confortable de la balance des paiements a permis une reconstitution soutenue des réserves de change officielles dont le niveau à fin 2011 s'élevait à 182,22 milliards de dollars US, représentant près de trois ans et demi d'importation de biens et services.

Cependant il est à noter que le déficit du compte de capital et opérations financières, en élargissement continu depuis 2001, qui avait atteint 4,24 milliards de dollars en 2005 suite au remboursement par anticipation d'une partie de la dette extérieure, s'est fortement élargi en 2006 (11,22 milliards de dollars) sous l'effet des remboursements par anticipation de la dette extérieure pour un montant de 10,93 milliards de dollars<sup>130</sup>.

En 2009, l'excédent de la balance des capitaux en tant que flux net entre tirages et amortissement, s'explique par le faible niveau du principal de la dette extérieure et par l'augmentation de mobilisations de crédits extérieurs au titre de la nouvelle allocation de droits de tirages spéciaux (DTS) par le Fonds Monétaire International. Cette nouvelle allocation de DTS évaluée à 1,67 milliard de dollars est comptabilisée dans la dette extérieure à moyen et long terme, pendant qu'elle augmente les avoirs extérieurs. Il s'agit là d'une règle pour l'établissement de la balance des paiements<sup>131</sup>.

## **Section 2 : Perspectives de la politique économique**

Il est communément admis, qu'il est impératif pour l'Algérie, de dépasser la logique de l'économie rentière basée sur les revenus des hydrocarbures et le passage

---

<sup>130</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2006, op cit, p 62.

<sup>131</sup> Banque d'Algérie : Rapport d'activité 2009, op cit, p 72.

vers un nouveau modèle économique favorisant la productivité du capital humain et la valeur ajoutée des facteurs de production.

Le passage vers ce modèle impose la définition d'une nouvelle politique économique (sous section 1) axée sur l'investissement hors hydrocarbures et l'amélioration de la qualité de la gouvernance économique (sous section 2) et ses instruments de mise en œuvre.

### **Sous section 1 : Vers une nouvelle vision de la politique économique**

La nouvelle stratégie économique repose d'abord sur la diversification de l'économie algérienne à travers l'encouragement de l'investissement hors hydrocarbures et ensuite sur l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise afin d'y asseoir une meilleure intégration dans l'économie mondiale.

#### ***1. Diversification de l'économie***

L'économie nationale demeure insuffisamment diversifiée et la génération de ressources aussi bien, internes qu'externes et le fait principalement des hydrocarbures. Il faut indiquer que la diversification de l'économie constitue le plus grand défi à relever pour une croissance économique durable et des équilibres interne et externe, à l'abri des fluctuations du marché pétrolier, dont la prévisibilité n'est pas aisée, du fait que le comportement de ce marché n'obéit pas, seulement, à des considérations économiques<sup>132</sup>.

Comme le constate le rapport NABNI<sup>133</sup>, tant que les revenus des hydrocarbures le permettent, redistribuer la rente et augmenter les investissements publics est une option beaucoup moins coûteuse politiquement que d'engager le pays dans une stratégie économique qui ne portera ses fruits que dans une décennie au moins. L'expérience de ces dernières années a montré que cette tendance est naturellement exacerbée quand les prix du baril de pétrole augmentent et que les pressions surgissent de toutes parts

---

<sup>132</sup> Direction Générale de la Prévision et des Politiques, Communication sur l'évolution récente de l'économie Algérienne, 4 novembre 2009, N°4191//MF/DGPP.

<sup>133</sup> Rapport Nabni 2020: cinquantenaire de l'indépendance, enseignements et vision pour l'Algérie de 2020, janvier 2013, p42.

(différents corps de l'administration publique, secteurs économiques, emploi des jeunes, etc.) pour redistribuer davantage, même de façon très inefficace.

Les coûts que fait supporter la rente des hydrocarbures à notre économie sont multiples :

- Dépendance excessive de la politique budgétaire aux recettes d'hydrocarbures, volatilité et incertitude de la politique économique.

- Phénomène du « syndrome hollandais »<sup>134</sup> où, sous l'effet de recettes d'exportation provenant des ressources naturelles, les coûts des facteurs sont artificiellement élevés (foncier, salaires, etc.), sans que la productivité dans les secteurs hors-hydrocarbures n'augmente. Le taux de change réel est ainsi surévalué.

- Peu de discipline budgétaire ou d'incitations à interrompre des soutiens inefficaces (ex. toutes les interventions de l'Etat, les soutiens aux entreprises publiques, les subventions implicites, l'absence d'une discipline de marché sur les entreprises/banques publiques, etc.) ou des transferts sociaux non ciblés dont une grande partie est dirigée vers les ménages qui ne devraient pas en bénéficier.

- La diversification de l'économie est repoussée, notamment lorsque les recettes en hydrocarbures augmentent : la diversification est un agenda de long terme, alors que les réformes qui sont à réaliser dans le court-terme pour engendrer une dynamique de diversification sont coûteuses politiquement et impopulaires pour certaines.

- Un secteur privé qui demeure en partie rentier ou dépendant de la commande publique ou des avantages octroyés par l'Etat. Peu d'incitations à l'innovation et à la concurrence. Peu de demande effective du secteur privé pour de vraies réformes. En fait, les soutiens au statu quo sont institutionnalisés et les principaux acteurs organisés ne sont pas favorables à une stratégie qui remettrait en cause leurs privilèges (patronat, banques et entreprises publiques, administration, syndicats, etc.).

En fait, l'économie algérienne fournit au reste du monde une matière première énergétique non renouvelable et déposée chez lui, une partie importante des recettes

---

<sup>134</sup> L'expression « syndrome hollandais » ou « maladie hollandaise » (en anglais Dutch Disease) est apparue au cours des années 1970 et fait référence aux difficultés rencontrées par l'économie hollandaise à la suite de la mise en exploitation, dans les années 1960, des réserves de gaz naturel du gisement de Slochteren (Province de Groningue). L'expression a été popularisée notamment par *The economist* en 1977 au moment où eurent lieu les débats relatifs au problème qui risquaient de se poser à la Grande-Bretagne, il désigne actuellement la modification de la structure économique d'un pays sujet au boum d'un secteur d'exportations, en l'occurrence celui des hydrocarbures. Ce qui peut entraîner une contraction de la production est donc une plus forte dépendance aux importations, un accroissement du chômage et l'accélération de l'exode rural.

d'exportation sous forme d'accumulation de réserve, dans un langage plus direct l'économie algérienne se spécialise dans la transformation d'une réserve non renouvelable en une réserve volatile.<sup>135</sup>

En Algérie, l'industrie n'a pas fait l'objet de préoccupation particulière de la part des pouvoirs publics. La seule politique la concernant a consisté en un assainissement financier répété qui a coûté près de 30 milliards de dollars au Trésor public sans qu'on ne parvienne à mettre fin à la récurrence de l'endettement des entreprises publiques. La privatisation a pris un retard considérable. La mise à niveau est encore à ses débuts (PME publiques et privées)<sup>136</sup>.

L'urgence de la diversification est dictée par la perspective de la fin des exportations d'hydrocarbures, dont l'échéance est incertaine. Il est plus qu'urgent que l'effort colossal que requiert la diversification de l'économie soit entamé immédiatement. Ce processus sera long et incertain. L'optique d'un contre-choc pétrolier ou la perspective de la fin des exportations d'hydrocarbures représentent des scénarios extrêmement inquiétants pour notre pays, sa stabilité et sa cohésion sociale. Au-delà de l'ambition de développement et de prospérité, ce réveil économique relève en fait d'un impératif de stabilité et de sécurité nationale<sup>137</sup>.

L'objectif est de se forcer progressivement à couper ce cordon qui coûte en termes de mauvais choix économiques. Cette rupture fondamentale va au-delà d'une simple mesure de politique économique. Il s'agit de transformer la relation de l'Etat à la rente, de le préserver de ses effets néfastes tout en la réorientant vers des investissements d'avenir.

Il s'agit aussi de protéger une richesse nationale qui appartient à tous les Algériens et aux générations futures qui ne seront probablement pas dotés d'un sous-sol aussi riche qu'il ne l'est actuellement. Cette rupture dans la gestion de la rente devrait aussi contribuer à la sauvegarde d'une richesse garante de notre stabilité et de notre souveraineté<sup>138</sup>.

---

<sup>135</sup> A.BENBITOUR : Radioscopie de la gouvernance algérienne, édition EDIF 2000, Alger 2006 .p 95.

<sup>136</sup> Y.BENABDALLAH : L'économie algérienne entre réforme et ouverture ; quelles priorités, université de Tlemcen, op cit, p05.

<sup>137</sup> Rapport Nabni :op cit, p34.

<sup>138</sup> Ibid, p43.

L'Algérie a donc besoins d'un plan d'urgence pour répondre aux besoins ; elle doit miser sur l'agriculture, le tourisme, l'industrie, les énergies renouvelables, les services financiers, les biotechnologies, l'automobile, l'aéronautique, les services de haute valeurs ajoutées etc. Qui vont assurer au pays une source de revenus extrêmement profitable, La diversification de l'économie nationale et le développement des exportations hors hydrocarbures.

## ***2. Développement de la compétitivité***

La mondialisation se réduit au triangle de la finance, de l'économie et de la technologie et se caractérise par une compétitivité effrénée et une efficacité à court terme<sup>139</sup>.

En Algérie, la mise en oeuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne et l'entame des négociations pour l'adhésion à l'OMC place l'entreprise algérienne en plein enjeu de compétitivité.

Cette intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale, nécessite une réadaptation de l'entreprise algérienne tant publique que privé avec les exigences de la mondialisation économique concrétisée part une forte concurrence des firmes multinationales. Dans ce contexte, l'entreprise algérienne est appelée à revoir son mode de management, sa politique de ressources humaines et son intelligence économique dans la prospection des marché et le développement des innovations permettant à être compétitive sur le marché international.

En effet, le diagnostic des entreprises nationales fait ressortir que l'encadrement humain a beaucoup régressé, l'organisation des circuits de décision est bureaucratique et loin d'être rationnelle, les outils de production et de réalisation son peu performants<sup>140</sup>. Pour le secteur privé, il n'arrive pas à créer une alternative viable pour une croissance moins dépendante des hydrocarbures. Il investit dans le secteur des biens non

---

<sup>139</sup> G.THILL : Développement durable, qualité globale et gouvernance, in A. NADJIM , E.HOFMAN et K.MARIUS- GNANOU :Les entreprises face aux enjeux du développement durable, Karthala, Paris, 2003, p53.

<sup>140</sup> W.TABET AOUL : De nouvelles politiques pour nos entreprises nationales, Université de Tlemcen, op cit, p 06.

échangeables (services, et bâtiment et travaux publiques) pour profiter de la demande générée par l'action budgétaire et échapper à la concurrence étrangère qui devient de plus en plus vive compte tenu de l'ouverture accrue du pays <sup>141</sup>.

L'accord d'association exerce une pression sur les négociations avec l'OMC. Les pays autres qu'européens voudront garder ou gagner un avantage concurrentiel sur le marché algérien. Ils essaieront par voie de conséquence d'influencer les tarifs vers le bas pour obtenir des avantages similaires à ceux qui sont accordés aux européens. Mais cela peut être avantageux pour le pays, en lui permettant de faire jouer pleinement la concurrence entre ses partenaires commerciaux et d'importer aux meilleurs prix.<sup>142</sup>

L'ouverture économique nécessite selon le professeur BENACHNHOU, la mise à niveau des anciens opérateurs pour les laisser dans la course. Chaque industrie appelle des politiques spécifiques de mise à niveau : privatisation, ouverture du capital, gestion privée des entreprises publiques, partenariat et d'autres formules encore<sup>143</sup>. Car l'ouverture économique signifie l'intervention d'opérateurs plus efficaces avec des technologies et des organisations meilleures.

### **Sous section 2 : Une gouvernance économique maîtrisée .**

Le choix même judicieux des politiques économiques ne peut suffire à lui seul , le recours à d'autres instruments est impératif , en particulier , la recherche d'une bonne gouvernance qui peut être appréhendée et synthétisée à partir des aspects suivants : des institutions solides , stables et en plein osmose avec les mutations nationales , de participation citoyenne pleine et effective en vue d'atteindre les objectifs de la nation et surtout un management de qualité tant sur le plan économique que sur les plans politique et administratif.<sup>144</sup>

---

<sup>141</sup> Y.BENABDALLAH :op cit,p17.

<sup>142</sup> Y.BENABDALLAH :op cit,p14.

<sup>143</sup> A.BENACHNHOU :op cit, p341.

<sup>144</sup> S. MIHOUBI :op cit , p 09

La bonne gouvernance a fait l'objet d'une abondante littérature. De nombreuses définitions lui ont été attribuées privilégiant souvent un aspect sur d'autres en fonction des objectifs poursuivis par les auteurs ou les organisations internationales en charge du développement dans le monde qui se sont saisies de ce concept.

La bonne gouvernance soit un mode d'exercice de l'autorité dans la gestion impartiale, transparente et efficace des affaires politiques, fondé sur la légitimité. Une telle définition est proposée à partir des travaux qui considèrent que le terme gouvernance signifie «la gestion efficace des affaires publiques par la génération d'un régime (ensemble de règles) accepté comme légitime, visant à promouvoir et à améliorer les valeurs sociales auxquelles aspirent individus et groupes »<sup>145</sup>.

Selon R.BOURICHE <sup>146</sup>, la gouvernance économique, recouvre les processus de prise de décisions qui ont une incidence sur les activités économiques du pays et les relations économiques de ce pays avec les autres pays. Cette bonne gouvernance semble avoir des répercussions importantes sur l'équité, la pauvreté et la qualité de la vie.

Cette dimension de la gouvernance inclut également des questions relatives aux politiques économiques et au rôle de l'Etat, du secteur privé et de la société civile dans la gestion du développement du pays. En effet, la mise en œuvre de politiques économiques cohérentes et permettant de mettre l'économie sur le chemin de la croissance et, par conséquent, d'améliorer les conditions de vie de la population passe par la définition d'un bon cadre macro-économique.

### ***1. Efficacité de l'action économique***

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la notion de gouvernance est au centre des préoccupations des gouvernants, des gouvernés, ainsi que des organismes au service du développement. L'Algérie, comme tous les Etats des pays en développement, est appelée à promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques économiques et dans les différentes politiques de développement<sup>147</sup>.

---

<sup>145</sup> K.BOUTALEB :op cit, p05.

<sup>146</sup>R.BOURICHE : La bonne gouvernance et la problématique des politiques économiques et de développement : le cas de l'Algérie, université de Tlemcen, op cit, p08.

<sup>147</sup> R.BOURICHE : La gouvernance économique en question, Le Quotidien d'Oran N° 4051, 10 Avril 2008.

Le professeur BENACHNHOU soutient que la réalisation d'une nouvelle croissance appelle une intervention économique accrue de l'Etat, clarifiée dans ses objectifs, renforcée dans ses formes et ses instruments aussi bien en matière d'organisation que de régulation de l'économie<sup>148</sup>.

Les échecs des politiques passées (stratégie industrielle, entreprises publiques, politiques de soutien aux PME, secteur financier public) ne sont pas nécessairement dus à des choix d'instruments erronés (certains de ces instruments et interventions de l'Etat ont fonctionné ailleurs). Ils sont dus à une mauvaise gouvernance des interventions de l'Etat.

Le rapport Nabni souligne quant à lui, que l'efficacité de l'Etat peut être définie comme la qualité des services publics, la qualité de la fonction publique et son indépendance du pouvoir politique, la qualité de la décision publique et de sa mise en œuvre, et enfin la crédibilité dont jouissent les institutions pour la mise en œuvre des politiques publiques<sup>149</sup>.

La refonte de la gouvernance économique est un impératif pour mettre en place et mener une politique économique ambitieuse. Le rapport cité plus haut relève les déficiences à corriger dans ce domaine<sup>150</sup> :

- Absence d'analyse économique, de culture d'évaluation des politiques publiques, et d'informations statistiques pour préparer les décisions économiques et en suivre la mise en œuvre (absence d'analyse indépendante, et de liberté de mener des enquêtes terrain, faible poids de l'ONS dans le paysage institutionnel, etc.).
- Absence de coordination ou de cohérence dans les politiques des ministères « économiques» (ex. Ministère du Commerce qui négocie l'entrée à l'OMC en l'absence de toute réflexion sur le lien entre la politique commerciale et la politique économique).
- Une gestion des actifs publics opaque et obsolète (entreprises, banques, foncier, etc.).
- Absence de concertation avec les opérateurs privés et faible implication de ceux-ci dans la préparation des politiques économiques, leur mise en œuvre et leur évaluation.

---

<sup>148</sup> A.BENACHNHOU : op cit, p340.

<sup>149</sup> Rapport Nabni : op cit, p 274.

<sup>150</sup> Ibid, p 46.

- Manque de transparence : décisions, mise en œuvre, efficacité des politiques, secteur public économique, statistiques, etc.
- Faible capacité des administrations économiques : Ministères de l'industrie, du commerce, directions régionales. Excès de centralisation dans la conduite des politiques économiques, et excès de pouvoir de veto sur les projets d'investissement par les Walis (allocation des assiettes foncières) ou le Conseil National des Investissements.
- Institutions de régulation déficientes et dont le fonctionnement s'avère loin des meilleures pratiques internationales (concurrence, régulation sectorielle, justice, etc.).

L'architecture de la conduite de la politique économique doit être entièrement revue ; rôles de l'Etat actionnaire et de régulateur, consultation ou d'implication du secteur privé dans la définition des politiques économiques, évaluation des politiques économiques, organisation de l'exécutif économique ou des agences en charge de mettre en œuvre les interventions de l'Etat.

## ***2. Amélioration la qualité de l'environnement économique***

L'environnement économique algérien dans lequel opère l'entreprise reste toujours marqué par son caractère rigide, bureaucratique et lacunaire. D'énormes contraintes d'ordre juridique, culturel et institutionnel freinent l'accès aux activités économiques et industriels et à l'acte d'investissement.

Cet environnement présente le double caractère d'être à la fois non attractif et instable, ce qui traduit l'invisibilité de la politique économique menée en Algérie. Ce constat est essentiellement du aux incohérences inhérentes aux textes régissant l'activité économique, aux changements continus des normes et à l'instabilité du cadre législatif auquel est soumis l'investisseur.

Beaucoup reste à faire pour améliorer la gouvernance des banques publique et la concurrence sur le marché du crédit bancaire, et pour dispenser le budget de tout

faire, améliorer l'efficacité de la dispense publique et donner vraiment la priorité au développement des ressources humaines dans l'allocation des ressources<sup>151</sup>.

En effet, la décision de localisation d'un investissement est influée par plusieurs facteurs tel que : La taille du marché, poids de la bureaucratie, qualité des infrastructures, état du système financier, qualification de la main d'oeuvre. L'investisseur est demandeur aussi de stabilité du cadre législatif et réglementaire, de mécanismes transparents, d'accès au foncier et au financement, d'une égalité de traitement et de protection contre les abus d'autorité.

L'Algérie devrait donc améliorer la prévisibilité et la transparence de la législation relative à l'investissement pour créer un cadre conviviale pour l'investissement en planifiant et en mettant en ouvre les reformes nécessaires comme le recommande le rapport de la CNUCED en 2006 sur la politique de l'investissement en Algérie<sup>152</sup>.

De sa part la Banque Mondiale insiste, quant à elle, sur l'importance que revêt le facteur de sécurité juridique dans l'attractivité des investissements et le développement du secteur privé en Algérie, il considère que « la sécurité juridique et son application rigoureuse et régulière c'est un facteur essentiel de la compétitivité d'un pays et permet d'augmenter son attractivité comme marché d'investissement »<sup>153</sup>.

---

<sup>151</sup> A.BENACHNHOU: op cit, p 341.

<sup>152</sup> CNUCED : Examen de la politique de l'investissement en Algérie, Genève, 2004, p 95.

<sup>153</sup> Banque Mondiale : Le droit des affaires et le développement du secteur privé en Algérie, avril 2005, p 26.

## CONCLUSION

L'analyse de la conduite de la politique économique en Algérie durant la période 1989 - 2012, fait ressortir des éléments nettement contradictoires. Les contradictions tirées de cette analyse témoignent de l'incohérence de cette politique et de l'instabilité des positions des pouvoirs publics vis-à-vis cette question.

En effet, la chute des prix du pétrole au milieu des années 1980, a amené les pouvoirs publics à abandonner le modèle économique de type socialiste, caractérisé jusque là par le monopole de l'Etat de tous les secteurs de l'activité économique. Et à s'engager dans une politique de libéralisation qui avait pour objectif d'assurer une transition graduelle vers l'économie de marché, en libérant les prix, le commerce extérieur, l'investissement, et la privatisation des entreprises publiques.

Cependant l'objectif de libéralisation et de transition vers l'économie de marché n'a pas été complètement atteint, l'analyse des bilans de cette politique montre clairement les difficultés économiques et sociales rencontrées par l'économie algérienne. Parallèlement, la situation financière de l'Algérie s'est nettement améliorée grâce à la hausse considérable des prix des hydrocarbures début des années 2000.

Dans ce contexte, un retour du protectionnisme étatique s'est affiché à travers l'arrêt du processus de privatisation, l'imposition du partenariat, le retour de la discrimination entre opérateurs résidents et non résidents et l'adoption des plans d'investissement publics comme seul moyen destiné à l'impulsion de la croissance.

Ce revirement des pouvoirs publics dans la conduite de la politique économique et l'application de nouvelles mesures, n'ont pas favorisé une croissance économique de qualité, ni de réaliser le plein emploi. En fait, en dépit des crédits budgétaires colossaux alloués, l'économie algérienne demeure insuffisamment diversifiée et moins compétitive.

L'économie algérienne est toujours en attente d'une politique économique qui inscrive la croissance dans la durée, qui conduise à une diminution des importations et qui ouvre des perspectives de création d'emplois pour les jeunes ruinés par le chômage. Les conditions financières sont réunies, les potentialités sont sérieuses et nombreuses.

L'Algérie est face à son destin, profiter de l'opulence financière dont jouit le pays pour la mise en œuvre d'une politique économique saine et efficace, implique une intégration maîtrisée dans une économie mondialisée. Poursuivre la logique actuelle peu efficace enferme l'économie algérienne dans l'incertitude et les vulnérabilités.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

### **1. Ouvrages**

- ABELADIM Leila: Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb, les éditions internationales, Alger, 1998.
- BASSINO Jean Pascal, LEROU Jean Yves et MICHELENA Pascal : Les politiques économiques, Foucher, Paris, 1999.
- BENACHNHOU. Abdelatif : Pour une meilleur croissance, éditions Alpha, Alger, 2009.
- BENASSY –QUERE Anges, COEURE Benoit, JACQUET Pierre, PISANI-ERRY Jean : Politique économique, Deboeck, Bruxelles, 2004.
- BENBITOUR Ahmed : Radioscopie de la gouvernance algérienne, édition EDIF 2000, Alger 2006.
- BENDIB Rachid : L'Etat rentier en crise, OPU, Alger, 2006.
- BENIASSAD Houcine: Ajustement structurel : Objectifs et expériences, Alim Editions, Alger, 1994.
- BURDA Michael et WYPLOSE Charles: Macroéconomie ; une perspective européenne, ouvrages économiques, 2002.
- CHEVALIER Jacques: L'Etat post moderne, LGDJ, Paris, 2003.
- DJEFLAT Abdelkader: L'Algérie des principes de novembre à l'ajustement structurel, Corllet, paris, 1999.
- HAIRAUT Jean Olivier ( S /direction) :Analyse macro économique, la Découverte, Paris,2000.
- INGELAERE Frédéric: Droit public économique, ellipses, Paris, 2005.
- GUESMI Abdelkader (s/ direction) : Les instruments juridiques de passage à l'économie de marché, l'Harmattan, Paris 2001.
- KHELADI Mokhtar: Introduction à l'économie politique, OPU, Alger, 2004.
- MEKIDECHE Mustapha: L'économie algérienne à la colisée des chemins, édition Dahlab, Alger, 2008
- MEBTOUL Abderrahmane: L'Algérie face aux défis de mondialisation, tome 2 Réformes économiques et privatisation, OPU, Alger, 2002.
- MOUHOUBI Salah : L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques, OPU, Alger, 1998.

- MOUHOUBI Salah : Les vulnérabilités : Cas de l'Algérie, ENAG édition , Alger, 2006.
- SAMUELSON Paul: L'économie, Armand Colin, nouvelle édition, Paris, 1982.
- SADI Noureddine: Privatisation des entreprises publiques en Algérie : Objectifs, modalités et enjeux, OPU, Alger, 2005.
- TEBANI Amel : privatisation des entreprises économiques en Algérie, Belkeise éditions, Alger,2011.
- VANHOVE Pascal et VIPREY Christophe: Economie générale, Dunod, Paris, 1997. .
- ZOUAIMIA Rachid : Le droit de la concurrence, éditions Belkeise, Alger, 2012.

## **2. Articles**

- AKACEM Kada : Croissance et réformes économiques dans les pays du MENA, Revue gestion et entreprise, n°29,2006.
- AMRANI Redha: L'entreprise algérienne face à la mondialisation, Revue du CENEAP, n°20,2001,
- BELLAL Samir: La régulation monétaire en Algérie 1990-2007, Revue du chercheur, n° 08,2001.
- BELKACEM Djamel: L'illusion de la croissance en Algérie, El Watan, 3 juillet 2004.
- BOURICHE Riadh: La gouvernance économique en question, Le Quotidien d'Oran N° 4051, 10 Avril 2008.
- BOUZIDI Abdelmajid: Des statistiques fiables : un besoin urgent, Le Quotidien d'Oran jeudi 11/11 2004
- BOUZIDI Nachida: Le rôle de l'Etat dans l'économie, Revue IDARA, n° 02, 1995 .
- CHERIET Athman: Mondialisation de l'économie algérienne: Du big-push a l'ajustement structurel, Revue Sciences humaines, n°31, Juin 2009, Vol B, économie,
- CHEVALIER Jaques : L'Etat régulateur, Revue française d'administration publique, n°111,2004.
- MABTOUL Abderrahmane: Le patriotisme économique en Algérie s'assimile t-il au retour du tout Etat bureaucratique, Le Midi Libre, 18/08/2010.
- MENOUER Mustapha: Etat, marché et démocratie, RASJEP , n°01, 1994.
- TALAHITE Fatiha: L'économie algérienne depuis 1962 : le poids croissant des hydrocarbures, Revue tendances économiques, 2006
- ZAHY Amor: Les aspects juridiques des reformes économique, RASJEP, n°03, 2000.

### **3. Mémoires et thèses**

-BELOGBI Zakia : Adaptation du model macroéconomique de haque et alii à l'économie algériennes, thèse de doctorat, Faculté des Sciences économiques et de gestion, université d'Alger,2005.

- OUCHICHI Mourad: L'obstacle politique aux reformes économiques, thèse, université Lumière, Lyon 02,2011.

- TALAHITE Fatiha: Réformes et transformations économiques en Algérie, rapport pour l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherche, université Paris 13-nord, 2010.

### **4. Colloques**

-AKACEM Kada : Croissance et réformes économiques dans la région du MENA, faculté des science économique et de gestion, université d'Alger, 2<sup>eme</sup> colloque scientifique international,14 et 15 novembre 2005.

- BENABDALLAH Yacine: L'économie algérienne entre réforme et ouverture ; quelles priorités . université de Tlemcen .Colloque international sur les politiques économiques, 14 et 15 novembre2005.

- BENMANSOUR Abdellah et LACHACHI Meriem : Quelle place occupe la loi 90-10 dans la politique monétaire algérienne, université de Tlemcen .Colloque international sur les politiques économiques, 14 et 15 novembre2005.

- BOUTALEB Kouider: La problématique du développement socio-économique et les objectifs d'une authentique réforme de l'Etat en Afrique, 11<sup>o</sup> assemblée générale du Codesria Maputo, Mozambique , 6 – 10 – Décembre 2005.

- MIMOUNI Lynda et M.KHELADI Mokhtar: La politique de l'Etat dans le commerce extérieur, université de Tlemcen, 14 et 15 novembre 2005.

-TABET AOUL Wassila: De nouvelles politiques pour nos entreprises nationales, université de Tlemcen .Colloque international sur les politiques économiques, 14 et 15 novembre2005.

-TAOULI Mostapha: La régulation monétaire 1990-2004 , université de Tlemcen .Colloque international sur les politiques économiques, 14 et 15 novembre2005.

- YAICI Farid: étude de l'impact des politiques monétaires et financières sur les performances de l'économie algérienne, université de Tlemcen .Colloque international sur les politiques économiques, 14 et 15 novembre2005.

## **5. Rapports**

- Banque d'Algérie : Rapports d'activité des années : 2002,2003,2004,2005,2006,2007,2008,2009,2010,2011,2012.
- Banque Mondiale : Le droit des affaires et le développement du secteur privé en Algérie, avril 2005.
- CNUCED : Examen de la politique de l'investissement en Algérie, Genève,2004.
- KPMG : Guide investir en Algérie, édition 2010.
- MAEAP : Programme d'action nationale en matière de gouvernance, rapport 2,2012.
- Nabni 2020: cinquantenaire de l'indépendance, enseignements et vision pour l'Algérie de 2020, janvier 2013
- OCDE : Perspectives économiques en Afrique, 2003

## **6. Textes juridiques**

- Loi n°88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, j o n°01.
- Loi n°2000-02 du 27 juin 2000 portant loi de finances complémentaire pour 2000.
- Ordonnance n°03-01 du 26 aout 2003 portant loi sur la monnaie et crédit
- Loi n°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, j o n°44.
- Loi n°09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010, j o n°78.
- Loi n°10-01 du 16 aout 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010, j o n°49.
- Ordonnance n°10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et crédit, j o n° 50.
- Décret exécutif n°02-67 du 06 février 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial n°302-103 intitulé « fond de régulation des recettes », j o n°08.

## **7. Sites internet**

- mf.gov.dz
- oecd.org
- bankofalgerie.dz
- imf.org
- banquemonddiale.org
- joradp.dz



**Table des matières**

<b>LISTE DES ACRONYMES .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre premier : Les fondements théoriques de la politique économique.....</b>	<b>9</b>
Section 1 : L'interventionnisme de l'Etat.....	10
Sous section 1 : Le rôle de l'Etat de l'imperium.....	10
1. La conception libérale du rôle de l'Etat : L'Etat Gendarme.....	11
2. La conception interventionniste : L'Etat Providence .....	12
3. La conception moderne : L'Etat Régulateur.....	13
Sous section 2 : La justification de son intervention.....	14
1. La fonction d'allocation des ressources.....	15
2. La fonction de redistribution des richesses et revenus .....	15
3. La fonction de stabilisation de la conjoncture .....	16
Section 2 : La mise en œuvre de l'intervention de l'Etat .....	17
Sous section1 : Définition et objectifs de la politique économique .....	17
1 .Définition de la politique économique .....	18
2 .Les objectifs de la politique économique : .....	19
Sous section 2 : Les instruments de la politique économique.....	22
1 .Les politiques budgétaire et fiscale : .....	23
2. La politique monétaire.....	25
3. La politique de change :.....	26
4 .Les politique de la relance et de la rigueur.....	27
<b>Chapitre 2 : Les mutations dans la conduite de la politique économique .....</b>	<b>29</b>
Section 1 : La transition inachevée vers l'économie de marché.....	30
Sous section 1 : La réforme de 1988- 1994 et son interruption.....	30
1. La réforme du statut des entreprises publiques économiques : .....	31

## Tables des matières

2. La politique de libéralisation de l'économie .....	33
3. Les réformes de l'environnement économique .....	35
Sous section 2 : Le plan d'ajustement structurel et ses impacts.....	39
1. Contexte et objectifs .....	40
2. Ses impacts sur l'économie algérienne.....	42
Section 2 : Le retour de l'interventionnisme étatique.....	44
Sous section1 : Une politique économique axée sur les dépenses publiques.....	44
1. Plan de soutien à la relance économique .....	45
2. Plan complémentaire de soutien à la croissance.....	47
3. Plan de la consolidation de la croissance économique.....	49
Sous section 2 : Le retour des mesures protectionnistes .....	50
1. La création du fond de régulation des recettes FRR.....	50
2. Les lois des finances complémentaires 2009 et 2010.....	51
<b>Chapitre 3 : Evaluation et perspectives de la politique économique en Algérie.....</b>	<b>53</b>
Section 1 : Evaluation de la conduite de la politique économique en relation avec ses objectifs.....	54
Sous section1 : L'objectif de la lutte contre le chômage.....	54
1. Evolution du taux de chômage .....	55
2. Evaluation des politiques de l'emploi .....	57
Sous section2 : L'objectif de la croissance forte.....	60
1. L'évolution du taux de la croissance .....	60
2. La vulnérabilité structurelle de la croissance .....	62
Sous section 3 : L'objectif de la réduction de l'inflation .....	65
1. Evolution du taux d'inflation.....	65
2. La conduite de la politique monétaire .....	67
Sous section 4 : L'objectif de l'équilibre extérieur .....	69
1. La structure du commerce extérieur algérien .....	69

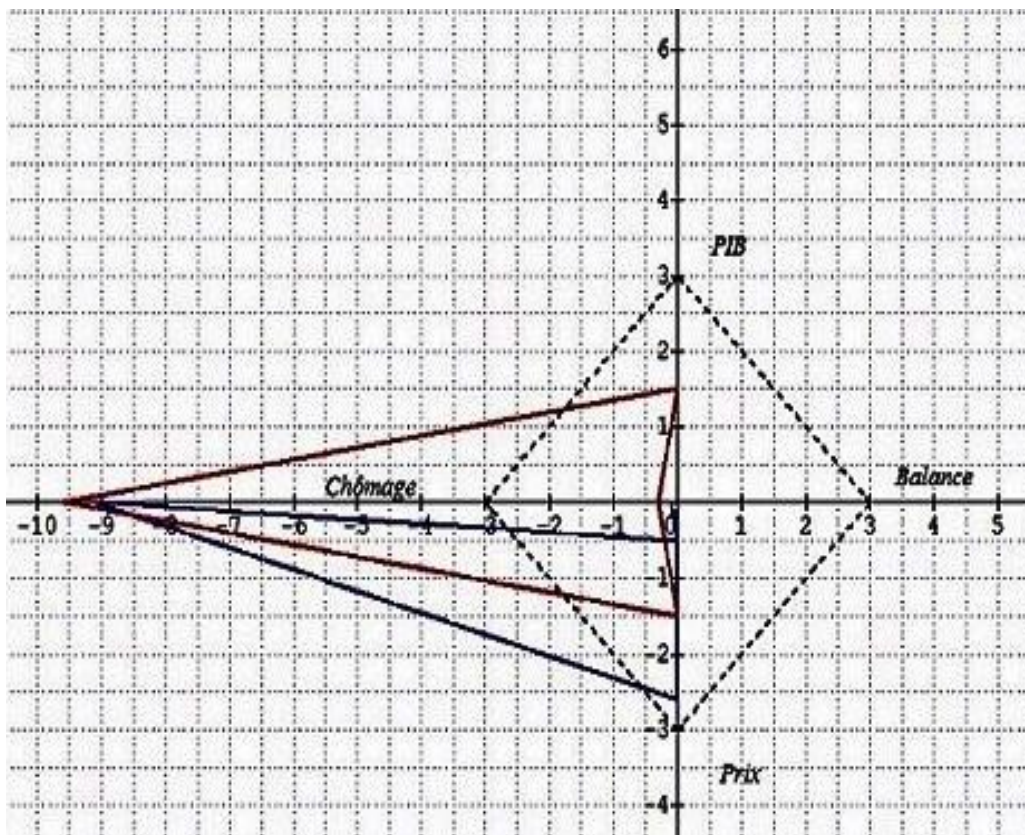
## Tables des matières

1.L'évaluation de la situation de la balance des paiements.....	71
Section 2 : Perspectives de la politique économique.....	73
Sous section 1 : Vers une nouvelle vision de la politique économique.....	74
1. Diversification de l'économie .....	74
2. Développement de la compétitivité .....	77
Sous section 2 : Une gouvernance économique maîtrisée .....	78
1.Efficacité de l'action économique .....	79
2. Amélioration la qualité de l'environnement économique .....	81
<b>BIBLIOGRAPHIE :.....</b>	<b>85</b>

ANNEXES

ANNEXE 01

MODELE DU CARRE MAGIQUE DE Nicolas KALDOR



## ANNEXE 02

L'année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Le taux du chômage en %	21,22	17,18	19,66	20,59	23,42	23,15	24,3	28,1	28,2	28,6	28	29,2	30
L'année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Le taux du chômage en %	27,3	25,7	23,7	17,7	15,3	12,3	11,8	11,3	10,2	10	10	9,7	/

Tableau retraçant l'évolution du taux de chômage durant la période  
1988-2012

Source : construit à partir des différents bulletins de l'ONS

## ANNEXES

## ANNEXE 03

Tableau retraçant l'évolution du taux de croissance De l'Algérie  
durant la période 1988-2012

L'ANNEE	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
PIB HORS HYDROCARBURES	-2,7	5	-0,7	-1,8	2,1	-2,5	-0,4	4,4	3,6	-0,9	5,6	2,3	1,2
PIB REEL	-1	4,4	1,1	-2,1	1,8	-2,1	-0,9	3,8	4,1	1,1	5,1	3,2	2,2
L'ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PIB HORS HYDROCARBURES	4,6	5,2	5,9	6,2	4,7	5,6	6,3	6,1	10,5		6,1	7,1	/
PIB REEL	2,1	4,7	6,9	5,2	5,1	2	3	2,4	2,1	3,4	2,4	3,3	/

Source : construit à partir des différents rapports de la banque d'Algérie

ANNEXES

ANNEXE 04

Tableau retraçant l'évolution du taux de l'inflation de l'Algérie  
durant la période 1988-2012

L'ANNEE	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
LE TAUX D'INFLATION EN %	5,9	9,3	17,9	25,9	31,7	20,5	29	29,8	18,7	5,7	5	2,6	0,3
L'ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
LE TAUX D'INFLATION EN %	4,2	1,4	2,6	3,6	1,6	2,5	3,5	4,5	6,1	4,1	5,8	9,7	/

Source : construit à partir des différents rapports de la banque d'Algérie

ANNEXES

ANNEXE 05

Tableau retraçant l'évolution des échanges commerciaux  
de l'Algérie Durant la période 1988-2012

L'ANNEE	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
IMPORTATIONS EN MRD \$	7,69	9,48	9,77	7,77	8,3	7,99	9,15	10,2	9,09	8,13	8,62	8,96	9,2
EXPORTATION EN MRD \$	7,61	9,56	12,88	12,44	11,51	10,41	8,89	10,26	13,21	13,82	10,14	12,32	21,7
DONT HYDROCARBURES EN MRD \$	7,21	9,16	12,35	11,97	10,98	9,88	8,61	9,73	12,64	13,18	9,77	11,91	21,1
SOLDE COMMERCIAL EN MRD \$	-0,08	0,08	3,11	4,67	3,21	2,42	-0,26	0,06	4,12	5,69	1,52	3,36	12,5
L'ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IMPORTATIONS EN MRD \$	9,9	12	13,5	18,3	20,4	21,5	27,6	39,5	39,3	40,5	46,5	51,56	/
EXPORTATION EN MRD \$	19,2	18,8	24,6	32,1	46,2	54,7	60,5	79,2	45,4	57,6	73,6	71,73	/
DONT HYDROCARBURES EN MRD \$	18,5	18,1	24	31,3	45,3	53,6	59,2	77,3	44,4	56,1	71,5	70,58	/
SOLDE COMMERCIAL EN MRD \$	9,3	6,8	11,1	13,8	25,8	33,2	32,9	39,7	6,1	17,1	27,1	20,17	/

Source : construit à partir des différents rapports de la banque d'Algérie.

## ANNEXES

## ANNEXE 06

**Tableau retraçant l'évolution de la balance des paiements  
de l'Algérie Durant la période 1988-2012**

L'ANNEE	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
SOLDE EXTERIEUR COURANT EN MRD \$	-2,03	-0,87	1,35	2,36	1,31	0,8	-1,84	-2,52	0,93	3,45	-0,9	0,02	8,93
SOLDE DU COMPTE DE CAPITAL EN MRD \$	1,24	0,23	-1,44	-1,83	-1,25	-0,84	1,97	1,15	0,49	-0,21	-0,32	-2,49	-1,36
SOLDE GLOBAL EN MRD \$	-0,79	-0,64	-0,09	0,53	0,06	-0,04	0,13	-1,37	1,42	3,24	-1,22	-2,47	7,57
L'ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
SOLDE EXTERIEUR COURANT EN MRD \$	7,06	4,37	8,84	11,12	21,18	28,95	30,54	34,45	0,41	12,16	17,76	12,3	/
SOLDE DU COMPTE DE CAPITAL EN MRD \$	-0,87	-0,71	-1,37	-1,87	-4,24	-11,22	-0,99	2,54	3,45	3,42	2,37	-0,24	/
SOLDE GLOBAL EN MRD \$	6,19	3,66	7,47	9,25	16,94	17,73	29,55	36,99	3,86	15,58	20,13	12,06	/

*Source : construit à partir des différents rapports de la banque d'Algérie.*